



Le **PLQ** et le jour de la marmotte *Page B 1*



L'apocalypse contre-culturelle de **Monumental** s'amène à Montréal *Page E 1*

Que sera *Le Devoir* de **Brian Myles**? Le nouveau directeur définit sa vision en page éditoriale. *Page B 4*

www.ledouvoir.com

# LE DEVOIR

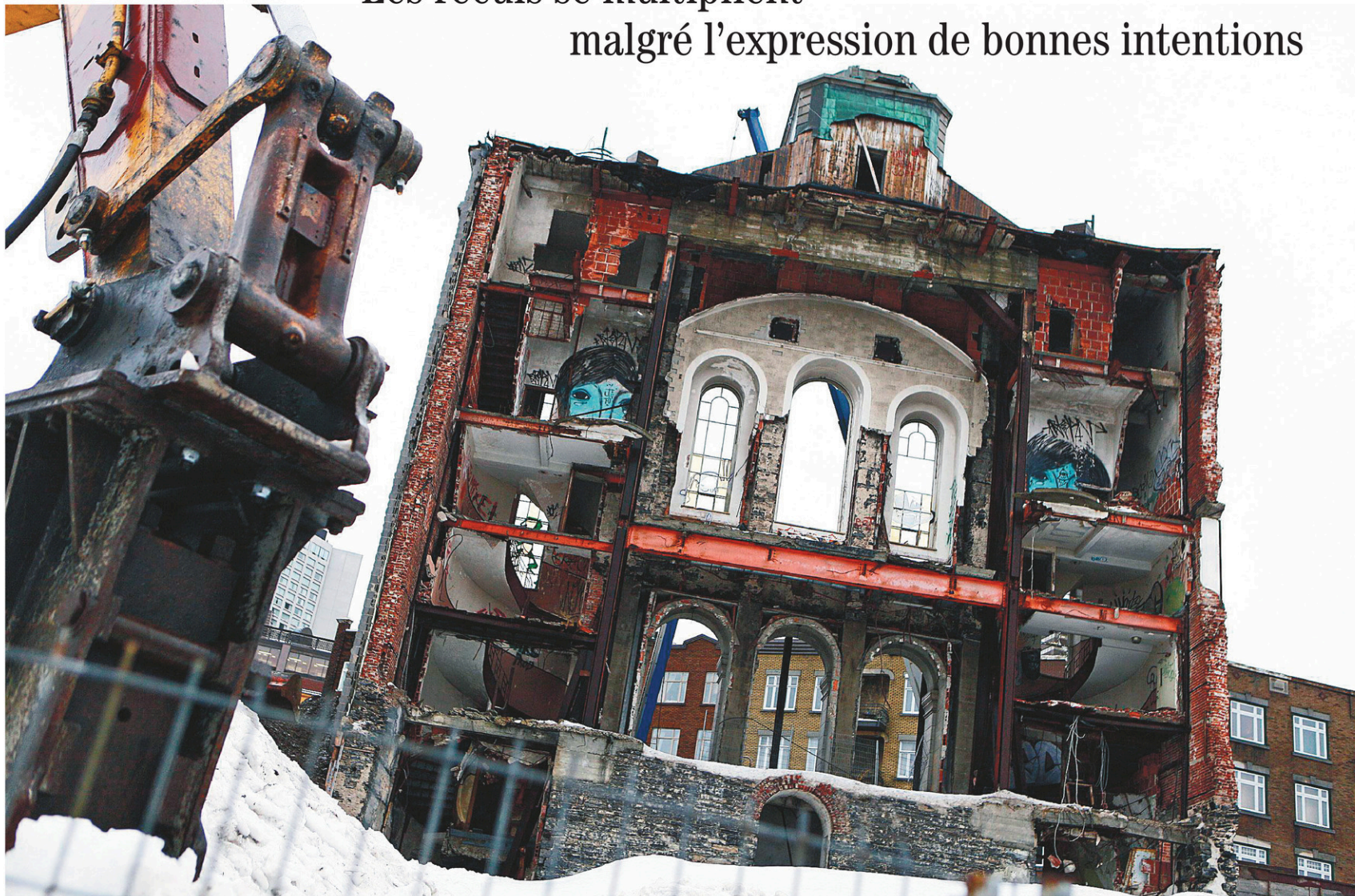
VOL. CVII N° 77

LE DEVOIR, LES SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10 AVRIL 2016

2,83 \$ + TAXES = 3,25 \$

## Un patrimoine de façade

Les reculs se multiplient malgré l'expression de bonnes intentions



JEAN-FRANÇOIS NADEAU LE DEVOIR

La façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Québec, avait été préservée... avant de finir par couler sous son propre poids en attendant le projet.

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Pastiche de bâtiments anciens, rappel savant d'éléments pourtant volontairement détruits, façades qui servent de voile à une architecture d'un tout autre type que l'original: la société québécoise s'attache à son patrimoine de très étrange façon, multipliant les recours discutables à des éléments d'un passé qui apparaît pourtant nié.

« On n'est pas capable de garder notre patrimoine. On ne se donne pas les moyens de le préserver. Alors on se satisfait de le commémorer », avance Emilie Vézina-Doré, directrice d'Action patrimoine, l'organisme phare en ce domaine au Québec. Le hic, c'est qu'on le fait en bricolant le passé plutôt qu'en le conservant, poursuit Dinu Bumbaru, d'Héritage Montréal. Une tendance

VOIR PAGE A 12 : PATRIMOINE

### Dossier

**Les mal-aimés de la conservation.** Des bâtiments modernes et industriels disparaissent dans l'indifférence. *Page A 6*

**Une affaire d'éducation.** Il faut discuter davantage de l'importance du patrimoine. *Page A 8*

## Le pétrole risque de diviser le NPD

S'il obtient la confiance des militants, Mulcair héritera du dossier chaud

HÉLÈNE BUZZETTI  
à Edmonton

Les quelque 1800 militants néodémocrates réunis à Edmonton en congrès ont choisi vendredi de mettre de côté certaines idées qui les auraient fait paraître trop à gauche, comme une hausse considérable du taux d'imposition des mieux nantis, mais ils ont décidé de poursuivre leur lutte pour que le NPD appuie un manifeste prônant le délaissement des énergies fossiles. Une idée qui risque de créer des remous dans les rangs en fin de semaine alors que la première ministre néodémocrate albertaine Rachel Notley milite désormais pour la construction d'un pipeline.

Les militants ont en effet choisi de placer en tête de ses priorités, en vue d'un vote dimanche, une des résolutions demandant que le parti s'inspire du manifeste *Un grand bond vers l'avant*. Ce manifeste, publié l'automne dernier, est défendu par l'élite progressiste canadienne, avec en tête l'activiste Avi Lewis. Le manifeste écrit notamment qu'il « n'y a plus d'excuse pour construire de nouvelles infrastructures qui nous condamnent à augmenter l'extraction pour des décennies à venir ».

Déjà, en entrevue à CBC cette semaine, le chef Thomas Mulcair — qui fera face dimanche à un vote de confiance déterminant — s'est montré réticent à dire ce qu'il ferait si ses militants lui demandaient d'appuyer ce manifeste. La ligne de fracture au sein du parti est d'autant

VOIR PAGE A 12 : NPD

### AUJOURD'HUI



**Livres** Le Salon international du livre de Québec se tient la semaine prochaine. Découvrez nos suggestions. *Cahier Livres*



Avis légaux..... A 10  
Carrières..... C 5  
Décès..... C 8  
Mots croisés..... D 4  
Petites annonces..... C 8  
Sudoku..... D 4



SPECTACLE  
Les amours bêtes d'Isabella Rossellini

Alors que sa carrière d'actrice ralentissait, Isabella Rossellini s'est tournée vers l'éthologie.

TIZIANA FABI AGENCE FRANCE-PRESSE

De la bisexualité des chevreuils à l'instinct maternel des hamsters, la comédienne Isabella Rossellini veut tout savoir des dessous de la sexualité animale. De passage à Montréal la semaine prochaine, elle présente *Bestiaire d'amour*, une conférence-comédie qui exploite sa nouvelle passion, l'éthologie, ou l'étude du comportement des animaux.

CAROLINE MONTPETIT

Enfant, Isabelle Rossellini adorait les animaux. Son père, le grand cinéaste Roberto Rossellini, lui avait d'ailleurs donné un livre de Konrad Lorenz, fondateur de l'éthologie. « Cela m'a passionnée, raconte-t-elle au bout du fil, et quand est venu le temps d'aller à l'université, en Italie, dans les années 1970, j'ai voulu aller dans cette voie. Mais il n'y avait pas de cours d'éthologie, seulement des cours de biologie et de zoologie. »

Comme sa mère, la célèbre actrice Ingrid

VOIR PAGE A 12 : ROSSELLINI

**Stores de Qualité**  
FABRIQUÉ AU QUÉBEC

**SUR MESURE ESTIMATION GRATUITE**  
**1 855 770-8677**

L'Artisan du Store Claude Bouchard

**OPAQUES SOLAIRES TRANSLUCIDES**  
**MOTORIZATION DISPONIBLE**

TOILES À ROULEAUX • PANNEAUX COULISSANTS • PERSIENNES • STORES VOILAGE • STORES ROMAINS  
STORES HORIZONTAUX • STORES MOTORISÉS • STORES DE VERRIÈRES • STORES VERTICAUX

**50% de rabais ou INSTALLATION GRATUITE**

QUÉBEC 418-654-8677  
LÉVIS 418-654-8677  
TROIS-RIVIÈRES 819-696-8677  
MONTRÉAL 514-231-8677  
LAVAL 450-627-3716  
LONGUEUIL 450-445-9829

Québec, Lévis, Montréal, Trois-Rivières, Repentigny, Laval, Boisbriand, Mont-Tremblant, Longueuil, Beloeil, Magog

## ACTUALITÉS

## Le Canada et l'UE négocient activement pour éviter l'imposition de visas

MIKE BLANCHFIELD

Ottawa — Un litige entre le Canada et l'Union européenne (UE) pourrait mener éventuellement à l'imposition de visas pour les Canadiens qui souhaitent se rendre dans 26 pays européens. Pour éviter cet écueil, les deux parties devront conclure une entente avant mardi.

C'est une demande de l'UE qui est à l'origine du conflit. L'Europe souhaite que le Canada lève les restrictions imposées aux voyageurs provenant de la Roumanie et de la Bulgarie, deux pays membres de l'UE.

Le différend a soulevé des inquiétudes sur l'issue de l'importante entente commerciale entre l'UE et le Canada — qui n'a pas encore été ratifiée.

Le bloc de 28 pays allègue que le Canada viole

le principe de réciprocité, mais le ministère canadien de l'Immigration n'est pas d'accord.

Les représentants du Canada, de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie se sont rencontrés quatre fois pour discuter de cette question — dont mercredi dernier —, mais aucun progrès n'a été accompli jusqu'à maintenant, selon une source bien au fait des négociations qui a requis l'anonymat.

L'échéance de mardi pourrait mener à une querelle ouverte entre le Canada et l'Union européenne — l'année même où ils célébreront les 40 ans de leurs relations et, espèrent-ils, la ratification de leur accord de libre-échange.

Un député roumain du Parlement européen a souligné cet enjeu en janvier dans une lettre ouverte transmise au premier ministre canadien, Justin Trudeau, à son ministre de l'Immigration, John McCallum, et à sa ministre du

Commerce international, Chrystia Freeland.

Sorin Moisa a écrit que la levée de l'exigence de visas pour les Roumains et les Bulgares « n'entraînerait aucun risque pour le Canada, enlèverait certains risques politiques pour l'adoption de l'AECG [Accord économique et commercial global] et éviterait à l'UE et au Canada des démêlés judiciaires et politiques ».

Félix Corriveau, le porte-parole du ministre McCallum, a assuré que le gouvernement travaillait en gardant en tête l'échéance du 12 avril fixée par le mécanisme de réciprocité sur les visas de l'Union européenne, qui touche aussi les États-Unis.

« Les représentants au Canada et à Bruxelles ont été et continuent d'être fortement impliqués dans un dialogue positif et suivi avec la Roumanie, la Bulgarie et la Commission européenne sur cet enjeu », a écrit M. Corriveau dans un courriel.

« La politique des visas du Canada ne repose pas sur la réciprocité », a-t-il expliqué, ajoutant que les pays devaient satisfaire les critères canadiens pour être exemptés de visas.

Le gouvernement doit garantir un équilibre entre l'accueil des visiteurs au pays et la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens, a-t-il soutenu.

Le porte-parole a précisé que la politique sur les visas ne faisait pas partie des accords commerciaux de libre-échange.

Dans sa lettre, le député Moisa plaide le contraire: « Bien que je n'aie pas fait le lien entre AECG et visas moi-même, le sommet entre le Canada et l'Union européenne qui avait clôturé les négociations de l'AECG en septembre 2014 l'a fait avec la plus grande clarté. »

La Presse canadienne

# AIRFRANCE



## LA FRANCE EST DANS L'AIR



### ICI TOUT TOURNE AUTOUR DE VOUS

Soyez au centre de toutes nos attentions : bienvenue dans notre classe Business.

# ACTUALITÉS

## DONS ILLÉGAUX

### Le PLQ a dû rembourser 22 450 \$ en 2015

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire  
à Québec

Le Parti libéral du Québec a versé 22 450 \$ au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) en 2015 pour rembourser des «contributions non conformes» faites à sa caisse électorale, a appris *Le Devoir*.

«Les dernières demandes de réclamations reçues du DGEQ en 2015 s'appliquent aux années antérieures à 2012. Aucune nouvelle demande n'a été reçue pour les années subséquentes», a souligné à gros traits le porte-parole du PLQ, Maxime Roy, dans un échange avec *Le Devoir* vendredi soir. «Le Parti libéral du Québec a toujours remboursé toutes les contributions qui ont fait l'objet d'une demande de réclamation adressée par le DGEQ conformément à la Loi électorale.»

Les autres partis politiques présents à l'Assemblée nationale ont été quant à eux exemptés de demande similaire de la part du DGEQ. En effet, le Parti québécois, la Coalition avenir Québec et Québec solidaire n'ont remboursé «aucun montant [...] en lien avec une contribution non conforme» en 2015, a confirmé le DGEQ.

Le PLQ a remboursé des dons illégaux totalisant 178 500 \$ depuis 2013. «Tout comme les partis d'opposition, le [PLQ] s'est engagé à rembourser les sommes que le Directeur général des élections considère [comme] illégales. C'est ce que nous faisons actuellement», a indiqué la ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Rita de Santis, vendredi.

#### Délai de prescription

L'élue libérale a été longuement questionnée en matinée sur ses fortes réticences à allonger le délai de prescription du DGEQ au-delà de sept ans.

La CAQ réclame que le délai de prescription actuel de cinq ans soit multiplié par quatre. «Le problème majeur [d'un délai de prescription de 20 ans] réside dans la capacité de fournir une preuve permettant de poursuivre, hors de tout doute raisonnable, dans le cas d'une poursuite pénale et sur la prépondérance sur la preuve dans le cas d'une poursuite civile», a mentionné M<sup>me</sup> de Santis lors d'une conférence de presse. «En considérant la dégradation qu'apporte le temps aux témoignages et aux preuves, l'enquête ne pourrait aboutir sur des actions concrètes de prises, comme le souhaite la députée

de Montarville [Nathalie Roy]. Si un délai de prescription de 20 ans fait en sorte que la loi perd ses effets dissuasifs et d'exemplarité, à quoi bon exiger qu'une loi contienne une disposition [si on sait] qu'elle ne serait pas applicable? Viendrons-nous affecter la confiance du public envers nos institutions si peu de poursuites peuvent être enclenchées, faute de preuve?» a-t-elle demandé.

Le gouvernement libéral est en faveur d'un délai de prescription maximal de sept ans, comme l'ont recommandé tour à tour le DGEQ et la commission Charbonneau, a rappelé la nouvelle ministre de la Réforme des institutions démocratiques.

Rita de Santis dit s'être attelée à la tâche de «diminuer le cynisme de la population vis-à-vis de la classe politique» depuis son entrée au Conseil des ministres fin janvier dernier.

«Moi, je porte toujours mes lunettes roses, je crois profondément dans la démocratie, et la démocratie va fonctionner uniquement si les gens qui vivent y croient, y participent. Alors, ça va être ma responsabilité de travailler dans ce sens-là», a-t-elle lancé au terme de trois semaines particulièrement éprouvantes pour l'équipe libérale: de l'arrestation de l'ex-vice-première ministre Nathalie Normandeau par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) jusqu'au retrait de Sam Hamad du Conseil des ministres.

#### «Des peanuts»

M<sup>me</sup> de Santis a toutefois relativisé vendredi l'objectif de financement de 150 000 \$ de certains ministres libéraux en 2009: ce sont «des peanuts» comparativement aux cibles de 500 000 \$ des membres des conseils des ministres de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. «L'Ontario et [...] la Colombie-Britannique, ils sont des siècles derrière nous», a-t-elle fait valoir.

La députée montréalaise a aussi réfuté les allégations des partis d'opposition selon lesquelles le PLQ détient des centaines de milliers de dollars d'«argent sale» — environ 20 millions selon Québec solidaire — dans ses coffres. «Je ne sais pas où est l'argent qui aurait été supposément acquis illégalement. [...] Quand je suis arrivée en 2012, il y avait une dette au parti, et j'ai aidé avec un petit peu d'argent de mon côté, parce que j'ai fait un peu de financement, à réduire cette dette», a-t-elle expliqué.

*Le Devoir*

## Harper sortira de son mutisme

Ottawa — Quasi invisible depuis la défaite électorale, Stephen Harper affrontera de nouveau caméras et micros à l'occasion du congrès de son parti à Vancouver en mai. Le Parti conservateur a annoncé vendredi que l'ancien chef et premier ministre prononcera une allocution. M. Harper n'a pas parlé publiquement depuis que son gouvernement a été défait, l'automne dernier. Il n'a

d'ailleurs jamais officiellement annoncé sa démission, ni lors de son discours de la soirée électorale ni par la suite par voie de communiqué. Il s'est présenté aux Communes lors de la reprise des travaux en décembre, lors de votes par la suite et de l'hommage offert au député conservateur Jim Hillyer, décédé le mois dernier. Mais chaque fois qu'il se présente au Parlement, M. Harper utilise les portes dérobées auxquelles n'ont pas accès les journalistes.

*Le Devoir*



ALEXANDRE SHIELDS LE DEVOIR

Les forages exploratoires sur Anticosti pourraient devoir se poursuivre au-delà de 2016 afin de déterminer le potentiel commercial d'un éventuel gisement de pétrole et de gaz de schiste.

## ANTICOSTI

### Pétrolia se prépare à forer

L'entreprise espère aussi développer plus de projets d'exploitation d'énergies fossiles en Gaspésie

ALEXANDRE SHIELDS

Après des mois de tergiversations, tout indique que les travaux d'exploration pétrolière prévus cet été sur l'île d'Anticosti auront bel et bien lieu, selon ce qu'a affirmé Pétrolia en entrevue au *Devoir*. Le respect du contrat promis par le gouvernement Couillard pourrait d'ailleurs mener à d'autres forages au cours des prochaines années. L'entreprise espère en outre développer plus de projets d'exploitation d'énergies fossiles en Gaspésie.

Rencontré en marge du dévoilement de la politique énergétique 2030 du Québec, le président-directeur général de Pétrolia, Alexandre Gagnon, a clairement signifié que son entreprise se prépare en vue de la réalisation de trois forages avec fracturation en 2016 sur Anticosti. «C'est la prémisse avec laquelle nous travaillons», a-t-il souligné, quelques minutes après que Philippe Couillard eut réaffirmé son intention de «respecter le contrat» signé par l'ancien gouvernement péquiste.

En plus des propos tenus en entrevue au *Devoir*, M. Gagnon a été très affirmatif quant à la suite des choses dans un bulletin d'information écrit destiné aux actionnaires de Pétrolia. «Le premier ministre a confirmé le respect de l'entente nous liant à travers Hydrocarbures Anticosti. Ainsi, les travaux pourront aller de l'avant cet été avec la prochaine phase, soit les trois forages pétroliers avec fracturation», écrit-il dans cette «Info-lettre» rédigée après la rencontre entre la pétrolière et le cabinet de Philippe Couillard.

Pétrolia est responsable de la réalisation des travaux sur le terrain, dans le cadre de la

«Le premier ministre a confirmé le respect de l'entente nous liant à travers Hydrocarbures Anticosti. Ainsi, les travaux pourront aller de l'avant cet été avec la prochaine phase, soit les trois forages pétroliers avec fracturation.»

Le président-directeur général de Pétrolia, Alexandre Gagnon

Société en commandite Hydrocarbures Anticosti, dont le gouvernement du Québec est le principal pourvoyeur de fonds. «Comme opérateur, nous travaillons pour livrer le programme qui nous est demandé. Il faut être prêts pour mener le programme annoncé dans les ententes», a expliqué jeudi M. Gagnon.

Selon lui, les travaux prévus cette année pourraient débuter en mai ou en juin, selon les conditions météorologiques sur cette île sise en plein cœur du golfe du Saint-Laurent. La demande de certificat d'autorisation en vue des forages avec fracturation a été déposée au ministère de l'Environnement en février. Selon ce qu'a indiqué au *Devoir* le service des communications, le certificat n'a pas encore été délivré.

#### Après 2016

Si la réalisation des travaux prévus en 2016 a donné lieu à de vifs débats au cours des derniers mois, il faut noter que les forages exploratoires sur Anticosti pourraient devoir se poursuivre au-delà afin de déterminer le potentiel commercial d'un éventuel gisement de pétrole et de gaz de schiste.

Déjà, a rappelé M. Gagnon, la réalisation des premiers forages a nécessité deux années de travaux. Or, «les ententes prévoient une étape de confir-

mation qui va peut-être nous amener à une quatrième année de travaux», a-t-il dit. Cela signifie que de nouveaux forages pourraient devoir être réalisés en 2017, voire en 2018. «Les résultats de cet été vont démontrer s'il y a un potentiel ou non. Il se peut que le projet s'arrête après les trois forages de cet été, comme il se peut que les résultats soient bons», a fait valoir le président-directeur général de Pétrolia.

Par ailleurs, en vertu de l'entente signée par l'État, il n'existe pas de clause de retrait pour Québec. Le seul autre partenaire du gouvernement qui finance les travaux, soit Saint-Aubin (une filiale de la société française Maurel & Prom), a droit à une telle clause. Selon les modalités de l'entente, il pourrait se retirer du projet Anticosti après la réalisation du premier forage avec fracturation. Le gouvernement serait alors obligé d'ajouter des fonds publics dans le projet pour compléter le financement total, évalué à 100 millions de dollars.

#### Explorer la Gaspésie

En plus de l'exploration sur Anticosti, Pétrolia, dont le premier actionnaire est le gouvernement du Québec, souhaiterait développer davantage de projets en Gaspésie.

Selon ce qu'a expliqué

Alexandre Gagnon, l'entreprise espère obtenir du «succès» avec le projet d'exploration gazière Bourque, situé près de Murdochville. Le gouvernement a d'ailleurs injecté 3,8 millions de dollars dans ce projet, dans le but d'aider l'entreprise à confirmer le potentiel. Si le projet se concrétise, il devrait mener à un projet de liquéfaction de gaz sur une usine flottante qui serait installée à Gaspé.

Mais surtout, a ajouté M. Gagnon, le projet Bourque pourrait ouvrir la porte à d'autres projets de recherche de gisements en Gaspésie, une région où Pétrolia détient des permis d'exploration couvrant une superficie de plus de 8000 km<sup>2</sup>.

Il pourrait y avoir «un potentiel plus important» dans la région, a-t-il fait valoir, en soulignant que le projet Bourque et le projet pétrolier Haldimand «sont assez petits», compte tenu du territoire qui pourrait encore faire l'objet de travaux d'exploration.

Dans le cadre de la politique énergétique, le gouvernement Couillard a d'ailleurs répété à plusieurs reprises qu'il était favorable au développement du secteur gazier au Québec, mais aussi aux projets pétroliers en Gaspésie. Aucun de ces projets n'a fait l'objet d'une étude environnementale indépendante.

*Le Devoir*

Papeterie  
**Casse - Noisette**

Nous tenons en inventaire agendas, papiers Lalo, papier St-Gilles, cartes, plumes et stylos, albums de photos, articles de bureau, sceaux, cires à cacheter.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980  
Heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00  
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30



## ABAT-JOUR ILLIMITÉS

L A M P S H A D E S

OBTENEZ  
**20%** de rabais sur TOUS nos abat-jour et **40%** de rabais sur TOUS nos pieds de lampes

Présentez ce coupon au moment de l'achat. Excluant les commandes. Aucun ajustement de prix sur les commandes ou achats antérieurs. Valable du 9 avril au 31 juillet 2016.

- Plus de 5,000 abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest · (514) 344-8555 · 1 (866) 747-8555  
Laval : 2267, boul. Le Corbusier · (450) 682-8280  
[www.abatjourillimites.ca](http://www.abatjourillimites.ca)

## ACTUALITÉS

## Touchants adieux aux îles de la Madeleine

Plus de 700 personnes aux funérailles de Jean Lapierre et ses proches

JULIEN ARSENAULT

à Bassin

Les Madelinots se sont une fois de plus réunis vendredi pour épauler la famille Lapierre, qui a vu cinq de ses membres, dont le chroniqueur politique et ex-ministre Jean Lapierre, périr dans un tragique écrasement d'avion, la semaine dernière.

Plus de 700 personnes se sont ainsi entassées dans l'église Saint-François-Xavier, dans le village de Bassin, pour célébrer ce qui devait à l'origine être les funérailles du patriarche de la famille, Raymond, décédé des suites de la maladie de Parkinson à l'âge de 83 ans.

L'émotion était palpable dès l'arrivée du cortège funèbre, alors que plusieurs personnes avaient de la difficulté à contenir leurs larmes en apercevant les urnes de Jean Lapierre, sa conjointe, Nicole Beaulieu, sa sœur Martine et ses frères Marc et Louis, qui suivaient le cercueil de Raymond Lapierre.

Parmi les nombreux témoignages en l'honneur des disparus, celui de Marie-Anne, la fille de l'ex-ministre et chroniqueur, s'est avéré particulièrement poignant. « Papa, tu disais que c'est en eaux troubles que l'on reconnaît les vrais marins, a-t-elle dit, des tremolos dans la voix. Tu as été et resteras à jamais notre phare. Malgré les eaux troubles, nous te promettons de rester de vrais marins. »

Parmi les témoignages livrés par les membres de la famille immédiate, celui d'Alexandra, la fille de Louis Lapierre, en a fait pleurer plus d'un entre les murs de l'église. « Papa, mon idole, je ne peux pas croire que tu sois parti aussi tôt, a raconté la jeune femme, la voix trem-



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

À la sortie de l'église Saint-François-Xavier, dans le village de Bassin, la mère de Jean Lapierre, Lucie Cormier, aidée par sa fille Laure, et d'autres membres de la famille ont suivi le cercueil de Raymond Lapierre et les porteurs des urnes de Jean Lapierre, sa conjointe, Nicole Beaulieu, sa sœur Martine et ses frères Marc et Louis.

blante. *Ca me fait tellement mal de parler de toi au passé. Papa, j'ai tellement été choyée d'avoir été déposée sur ta route.* »

L'autre moment fort des funérailles est survenu lorsque Laure, la sœur de Jean Lapierre, a pris la parole pour remercier une fois de plus les personnes présentes, comme elle l'avait fait au début de la cérémonie.

Dans un geste qui a détendu l'atmosphère en plus d'en faire sourire quelques-uns, elle a invité la salle à entonner le refrain de la populaire chanson *You Are My Sunshine*,

après avoir expliqué pourquoi.

L'anecdote remonte au plus récent temps des Fêtes, à l'hôpital où était soigné son père Raymond, qui souffrait alors des symptômes de la maladie de Parkinson. Après s'être laissé convaincre par le personnel de l'établissement, celui-ci avait alors chanté cette chanson à quelques reprises, question d'égayeur son séjour.

« Mon père disait toujours que la peine ne devait pas dépasser le plaisir », a dit Laure Lapierre, avant de raconter l'histoire aux gens dans l'église. Les prêtres Réjean Coulombe

et Claude Gosselin ont pour leur part dirigé la cérémonie avec sobriété, notamment en demandant aux Madelinots de continuer à épauler, si la situation l'exige, les membres de la famille Lapierre.

Ils ont également eu une pensée pour les pilotes Pascal Gosselin et Fabrice Labourel, qui sont au nombre de sept victimes de l'écrasement d'avion survenu la semaine dernière.

## Sérénité

Pour la plupart encore émus après les funérailles, plusieurs citoyens ont préféré garder

pour eux leurs impressions. Parmi celles qui se sont adressées aux journalistes, Johanne Leblanc a particulièrement retenu la fin de la cérémonie.

« La chanson que Laure a chantée pour son père, ça été un moment joyeux, a-t-elle confié. Malgré les circonstances, on en garde un souvenir mémorable. »

Pour sa part, la députée fédérale de la circonscription de Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine, Diane Lebouthillier, a parlé d'une cérémonie touchante, mais d'un drame qui n'est « pas humain ». « Je regardais M<sup>me</sup> Lapierre et je pensais à toutes les mères, c'est épouvantable, a-t-elle dit. C'est épouvantable. »

En entrevue après les funérailles, le prêtre Gosselin a dit avoir été renversé par la sérénité de la famille Lapierre, rappelant qu'elle avait perdu six de ses membres en très peu de temps.

Celui-ci a une fois de plus rappelé que la tragédie laissera des traces et qu'elle continuera assurément de faire appel à la solidarité des Madelinots. « Ça nous bouleverse, a dit le prêtre. Nous sommes frères et sœurs, donc si on sent que c'est le temps d'aller partager une table avec M<sup>me</sup> Lapierre, il faudra le faire. Il faudra s'écouter. »

Une autre cérémonie commémorative est prévue le samedi 16 avril en l'honneur de Jean Lapierre et de Nicole Beaulieu à l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Les funérailles de l'un des pilotes de l'appareil, Pascal Gosselin, se tiendront samedi, à La Prairie, sur la Rivière-Sud de Montréal.

La Presse canadienne

## L'état de santé de Jacques Demers s'améliore

Terrassé mercredi par un accident vasculaire cérébral (AVC), le sénateur et entraîneur du Canadien de Montréal Jacques Demers se trouve maintenant dans un état stable.

Dans un communiqué transmis aux médias vendredi après-midi, le Centre universitaire de santé M c G i l l (CUSM) indique que son état de santé s'est amélioré.

On peut y lire que les médecins envisagent de transférer M. Demers des soins intensifs vers une unité de soins pour AVC pour la poursuite des traitements.

Toujours selon l'hôpital, Jacques Demers, âgé de 71 ans, est en mesure d'interagir avec sa famille, qui demeure à son chevet.

On ne sait toutefois pas si le sénateur souffrira de séquelles. Le CUSM publiera un nouveau bilan de santé lundi après-midi.

Ses proches ont tenu à remercier l'équipe médicale pour la qualité des soins reçus et le public pour les nombreux encouragements.

Jacques Demers avait été nommé au Sénat par Stephen Harper en 2009. Il mène parallèlement une carrière de commentateur sportif à la radio et à la télévision. Précédemment, M. Demers s'était fait connaître comme entraîneur dans l'Association mondiale de hockey et la Ligue nationale de hockey.



Jacques Demers

La Presse canadienne

## Relations

Dans la foulée du numéro de la revue Relations « La résistance, impératif de notre temps » (n° 783, avril 2016)



CONFÉRENCE-DÉBAT

## DES REVUES EN RÉSISTANCE

Quel rôle les revues d'analyse et d'idées jouent-elles dans la société québécoise actuelle?

Avec:

Jean-Claude Ravet, rédacteur en chef de Relations

Léa Fontaine, du comité de rédaction d'À bâbord!

Pierre Lefebvre, rédacteur en chef de Liberté

Animation: Jean-François Nadeau, du journal Le Devoir

MARDI 12 AVRIL 2016, 19 h

CENTRE ST-PIERRE

SALLE FERNAND-DAOUST (1205)

1212, rue Panet, Montréal

(métro Beaudry)

Contribution suggérée: 5 \$

75 ANS POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE

Renseignements:

Christiane Le Guen, 514-387-2541, poste 234

cleguen@cjf.qc.ca

www.revue-relations.qc.ca

LE DEVOIR

Canada

## FAMILLE ET MARIAGE

## Le pape tend la main aux divorcés remariés

La situation des homosexuels reste absente du texte

ISABELLE PARÉ

Dans un énoncé sur la famille revisitant plus le ton et le discours que la doctrine de l'Église, le pape François ouvre la porte aux « personnes vivant en situation irrégulière », notamment en union libre ou dans des couples divorcés remariés, mais sans changer d'un iota la position traditionnelle de Rome par rapport aux couples homosexuels.

L'« exhortation apostolique » sur la famille et le mariage de 260 pages publiée vendredi est le fruit de deux synodes importants qui ont révélé des clivages profonds au sein de l'Église catholique romaine. L'énoncé papal constitue aux yeux de plusieurs observateurs un exercice habile pour tenir compte des nouvelles réalités modernes sans écorcher les éléments les plus conservateurs au sein des épiscopats.

« Les divorcés engagés dans une nouvelle union [...] ne doivent pas être catalogués ou enfermés dans des affirmations trop rigides, dit le texte. Chaque personne, indépendamment de sa tendance sexuelle, doit être respectée dans la dignité et accueillie avec respect », affirme le pape argentin, dans cet opus très attendu.

Marqué au sceau de la miséricorde, l'exhortation intitulée « *Amoris Lætitia* » (la joie par l'Amour) se révèle être un appel à l'ouverture et à l'accompagnement, plutôt qu'un rappel contraignant des dogmes de l'Église en matière



ANDREW MEDICHINI ASSOCIATED PRESS

Le pape François tend la main aux divorcés remariés, et à tous ceux vivant « en situation irrégulière » dans l'Église catholique, mais sans bouger sur les homosexuels, dans ses conclusions publiées vendredi après deux synodes houleux.

familiale et matrimoniale.

« On ne parle plus d'une seule norme qui s'applique à tous. Quelque chose a changé dans le discours de l'Église. Au lieu de partir du dogme, on fait référence à la diversité et au cœur de cette diversité, il faut faire preuve d'accompagnement et de discernement », a commenté vendredi M<sup>sr</sup> Noël Simard, porte-parole de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec.

« On ne peut plus dire "c'est blanc ou c'est noir". La diversité des modèles ne nous permet plus d'arriver avec des réponses uniques », a soutenu M<sup>sr</sup> Simard, heureux du ton emprunté par le pape pour livrer aux catholiques le résultat de

deux années de consultations menées auprès des évêques du monde entier.

## Une nouvelle approche

À l'égard du thème très controversé des « divorcés remariés », le pape François invite prêtres et évêques à les « accompagner », et même, « dans certains cas », à leur permettre l'accès à la communion et de la confession. Un pas qui risque d'écorcher la frange la plus rigoureuse de l'Église, frileuse face à la disparité que risque d'entraîner cette nouvelle approche qui donne plus de latitude aux prêtres pour apporter, « selon les cultures locales », une réponse différente de l'Église aux familles « irrégulières ». Cette avan-

cée sur le statut des divorcés, un des points les plus litigieux au sein de l'épiscopat, l'avait emporté par 178 voix contre 177 lors du dernier synode.

« Il faut aborder cette diversité comme une occasion de croissance », affirme le porte-parole de l'assemblée épiscopale canadienne, qui déplore que beaucoup de divorcés se soient sentis abandonnés ou exclus de l'Église.

Si l'union traditionnelle de l'homme et de la femme demeure la valeur suprême et la seule reconnue par l'Église, l'exhortation papale surprend en valorisant « la dimension érotique de l'amour », et critique le discours historique de l'Église trop longtemps axé sur « le devoir de procréation » et « l'idéalisation excessive ».

Cette nouvelle ouverture laissera toutefois sur leur faim les progressistes qui appellent le Vatican à revoir sa position sur le mariage des prêtres et le mariage gai. « L'Église souligne l'importance du respect à l'égard des gays, mais le mariage est une institution ancrée dans l'histoire millénaire. Je ne pense pas que l'Église va changer sur cette question », convient M<sup>sr</sup> Simard, qui, à titre de prêtre, a déjà pris en charge une maison de soins pour les hommes atteints du sida. « Ce texte manifeste maintenant de la compassion et de l'ouverture. Au lieu de juger, il faut soigner. On doit être une église qui rejoint les gens dans ce qu'ils sont et ce qu'ils vivent. »

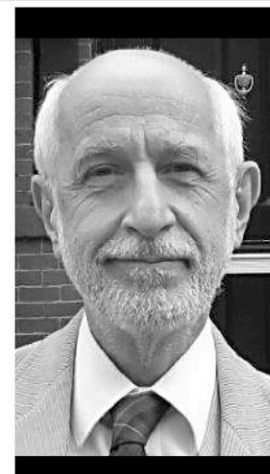
Le Devoir

Sophie Downs M.Ps.

Psychologue clinicienne  
Médiatrice familialeMembre O.P.Q.  
et R.C.P.O.S.S.

- psychothérapie individuelle
- psychothérapie conjugale
- médiation familiale

T 514 861-0630



## Congédié?

Voyez

François Gendron  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## ACTUALITÉS

## 4,7 milliards pour le réseau routier

PIERRE SAINT-ARNAUD

Québec prévoit des investissements de 4,7 milliards de dollars dans le réseau routier de la province au cours des deux prochaines années, mais le détail de ces investissements sera dévoilé à la pièce dans les régions concernées.

«C'est le lancement officiel de la saison des cônes orange», a déclaré avec le sourire le ministre des Transports, Jacques Daoust, en dévoilant les grandes lignes du plan d'investissement 2016-2018, vendredi à Montréal.

«L'ensemble des partenaires s'efforcent de planifier et de coordonner leurs travaux afin d'en limiter les impacts sur la circulation et sur la qualité des déplacements», a ajouté le ministre, fort conscient des maux de tête que cause cette course à obstacles imposée aux usagers de la route tous les ans.

Contrairement aux années précédentes, l'annonce ne comprenait pas les principaux projets des régions de Montréal, Laval et la Montérégie. En agissant de la sorte, le gouvernement Couillard pourra ajouter d'autres sorties publiques pour mousser ses investissements et ainsi multiplier les annonces distinctes, ce qu'il faisait déjà pour les autres régions de la province.

Malgré le retour à l'équilibre budgétaire et, donc, la fin de l'austérité — terme auquel le gouvernement libéral a toujours préféré la rigueur —, la somme de 4,7 milliards représente une légère réduction par rapport au plan 2015-2017, qui prévoyait 163 millions de dollars de plus.

## Commission Charbonneau

Celui de 2016-2018 se démarque cependant par une hausse de 50% des sommes



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre des Transports a précisé qu'on était à finaliser la mise en place d'une structure chargée d'analyser les nouveaux revêtements et méthodes disponibles pour la réfection des chaussées.

consacrées à la réfection des chaussées, qui passent de 830 millions à 1,245 milliard de dollars.

À ce sujet, le ministre Daoust a indiqué que son ministère avait déjà commencé à implanter une des recommandations de la commission Charbonneau. «La commission Charbonneau a recommandé que nous nous préoccupions des revêtements [de chaussée] et je peux vous assurer que déjà, dans le ministère, cette recommandation est mise en place», a dit le ministre, précisant qu'on était à finaliser la mise en place d'une structure chargée d'analyser les nouveaux revêtements et méthodes disponibles.

«Si on tient pour acquis que seul le revêtement qu'on utilise historiquement est le bon, on n'améliorera jamais notre système. Il y a des matériaux

nouveaux qui s'inscrivent et c'est ceux-là qu'il va falloir qu'on utilise», a assuré M. Daoust.

Le rehaussement des réfections de chaussée est contrebalancé par une réduction du budget destiné à la conservation des structures, soit les ponts, viaducs et échangeurs, qui chute de 588 millions par rapport au plan précédent, le plan prévoyant des interventions sur 1228 structures, soit 165 de moins que dans le plan de l'an dernier.

La réaffectation des sommes permettra au ministère d'intervenir sur 3200 kilomètres de route, soit plus de 1130 kilomètres de plus que dans le plan précédent.

Ces investissements devraient permettre de créer ou maintenir 31 500 emplois, selon le ministère.

Le ministre Daoust a égale-

ment reconnu qu'une cagnotte de cette ampleur avait de quoi titiller les appétits des entrepreneurs. La commission Charbonneau avait d'ailleurs recommandé au ministère de renverser la perte d'expertise interne, notamment pour assurer la surveillance des chantiers plutôt que de confier cette tâche à des sous-traitants privés qui, fréquemment, s'étaient retrouvés sinon en conflit d'intérêts, à tout le moins en apparence de conflit d'intérêts.

Jacques Daoust a précisé que Transport Québec avait déjà rapatrié 600 personnes et qu'il comptait en ajouter 300 autres pour combler les besoins. «Ce qu'on constate, c'est qu'on a l'expertise immédiatement disponible, et ça coûte moins cher», a dit le ministre.

La Presse canadienne

## AIDE MÉDICALE À MOURIR

## Ottawa opterait pour l'extrême prudence

JOAN BRYDEN  
à Ottawa

Le gouvernement de Justin Trudeau n'adopterait pas la position la plus permissive en matière d'aide médicale à mourir, a appris La Presse canadienne.

Selon des sources bien informées, qui n'étaient pas autorisées à discuter publiquement du projet de loi à venir, le gouvernement fédéral n'a pas retenu certaines des recommandations les plus audacieuses du comité mixte spécial des Communes. Ce comité avait recommandé en février de dresser très peu d'obstacles sur la route des Canadiens qui souhaiteraient obtenir l'aide d'un médecin pour abrégé leurs souffrances.

Or, ce projet de loi du gouvernement libéral, qui pourrait être déposé dès la semaine prochaine, devrait prévoir que seuls les «adultes aptes» à décider seraient admissibles à l'aide médicale à mourir, alors que le comité parlementaire avait recommandé d'offrir éventuellement cet acte médical à des «mineurs matures et capables» — au maximum trois ans après l'adoption de la loi, à la suite de plus amples consultations.

Selon les mêmes sources, Ottawa ne permettrait pas non plus à ceux à qui on diagnostique une diminution progressive des fonctions cognitives de faire une demande d'aide médicale à mourir «anticipée», avant même de devenir inaptes, comme le recommandait le comité.

Au Québec, l'aide médicale à mourir est offerte depuis décembre 2015 à toute personne majeure et apte, en fin de vie, atteinte d'une maladie grave et incurable, vivant «un déclin avancé et irréversible de ses capacités», et qui «éprouve des souffrances physiques ou psychiques constantes et insupportables». Les «directives médicales anticipées» sont aussi permises dans certaines circonstances — coma, état végétatif permanent, démence à un stade avancé. Le Québec n'a pas offert, par contre, l'aide médicale à mourir aux «mineurs matures et capables» ni aux personnes souffrant de certaines maladies mentales, contrairement à ce qu'a recommandé le comité fédéral.

En rejetant les recommandations les plus permissives du comité parlementaire, le gouvernement fédéral semble se coller au plus près à l'arrêt Carter de la Cour suprême. Le plus haut tribunal du pays avait conclu l'an dernier que la loi interdisant l'aide médicale à mourir contrevenait aux droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, garantis

par la Charte canadienne des droits et libertés.

La Cour suprême avait laissé au gouvernement fédéral jusqu'au 6 février 2016 — un échéancier finalement repoussé de quatre mois, jusqu'au 6 juin — pour réformer la loi afin de permettre à un adulte pleinement consentant vivant des douleurs physiques ou mentales insupportables d'obtenir l'aide d'un médecin pour mettre fin à ses jours.

Interrogé vendredi matin, le premier ministre Trudeau a indiqué qu'«en tant que libéraux, nous voulons défendre les libertés individuelles tout en protégeant les plus vulnérables».

«Tous les projets de loi que nous déposerons seront basés là-dessus», a-t-il dit lors d'une visite à Sault-Sainte-Marie, en Ontario.

## Le gouvernement fédéral

n'a pas retenu certaines

des recommandations

les plus audacieuses du comité

mixte spécial des Communes

Le premier ministre croit toujours que son gouvernement respectera la date butoir du 6 juin tout en permettant un «débat en profondeur et responsable avec ceux qui doivent être entendus dans ce dossier».

Le comité parlementaire avait tenté de cerner ce que son président, le député libéral Rob Oliphant, avait qualifié d'«esprit» de l'arrêt Carter, prévoyant même de futures contestations judiciaires de la nouvelle loi si elle était trop contraignante. Ainsi, le comité avait estimé qu'il fallait accorder à ceux qui commencent à souffrir de démence le droit de donner à l'avance leurs directives de fin de vie, pendant qu'ils sont encore sains d'esprit.

De la même façon, le comité concluait que la Cour suprême avait déjà reconnu aux mineurs matures et capables certains droits en matière de fin de vie, et que le législateur pourrait violer leurs droits s'il leur interdisait l'accès à l'aide médicale à mourir.

Le projet de loi serait aussi moins permissif que le comité parlementaire en matière d'«état psychologique». Les conservateurs, notamment, ont estimé que les personnes souffrant d'une maladie mentale sont particulièrement vulnérables et doivent être protégées contre toute coercition.

Le gouvernement libéral devrait aussi affirmer le droit d'un médecin à refuser d'offrir l'aide à mourir. Ottawa laisserait aux provinces le soin de trouver une formule pour s'assurer que cette «liberté de conscience» ne priverait pas ainsi certains Canadiens de leur droit à mourir dans la dignité.

La Presse canadienne

## Keystone: TransCanada aurait localisé l'origine de la fuite

Au lieu des 700 litres annoncés au départ, ce serait au moins 63 600 litres de brut qui auraient fui au Dakota du Sud

ALEXANDRE SHIELDS

Le déversement de pétrole des sables bitumineux provoqué par un bris sur le pipeline Keystone de TransCanada, au Dakota du Sud, est beaucoup plus important que ce qui avait été annoncé en début de semaine.

Au lieu des 700 litres annoncés au départ, ce serait au moins 63 600 litres de brut qui auraient fui de la conduite. Mais près d'une semaine après la détection du déversement, la pétrolière a affirmé vendredi qu'elle aurait localisé l'origine de la fuite.

Malgré l'ampleur de la correction dans la quantité de pétrole déversé, TransCanada estime tout de même que le déversement n'a pas provoqué d'impacts environnementaux significatifs. Aucun cours d'eau ne se trouve à proximité

de l'endroit où le pipeline Keystone s'est brisé, non loin d'une station de pompage. Les autorités de l'État ont également indiqué que la fuite n'aurait pas atteint d'aquifère dans la région.

Un porte-parole des autorités de l'État du Dakota du Sud a indiqué plus tôt cette semaine que la présence de pétrole aurait d'abord été notée par un passant.

Le pipeline Keystone est utilisé pour transporter du pétrole des sables bitumineux de la région d'Hardisty, en Alberta, vers des raffineries situées aux États-Unis. Il a une capacité de transport de 500 000 barils par jour.

Ce pipeline, conçu comme une première phase du projet Keystone XL, rejeté par le président américain Barack Obama, est utilisé depuis 2010. Selon des informations

du gouvernement canadien, ce pipeline a connu 21 déversements au cours de sa seule première année d'exploitation.

## Questions de sécurité

Ce nouvel incident impliquant une canalisation de TransCanada soulève des questions sur les déversements qui peuvent survenir lors de bris de pipelines. Dans le cadre de la future politique énergétique, le gouvernement Couillard a d'ailleurs promis jeudi de faire «un suivi attentif du transit des hydrocarbures sur le territoire québécois et favoriser les modes de transport les plus sécuritaires sur les plans technique et environnemental». Il compte également, «en fonction des choix qui seront effectués, s'assurer d'une gestion optimale des risques pouvant être associés à ces activités».

Selon les scénarios présentés par TransCanada dans le cadre de la première partie des audiences du BAPE sur le projet Énergie Est, on estime que, dans le pire des cas, le pipeline pourrait laisser fuir 3,6 millions de litres de brut en cas de rupture de la canalisation.

Les scénarios ont été élaborés pour estimer l'ampleur d'un déversement qui surviendrait dans un cours d'eau. Le pipeline Énergie Est doit traverser un total de 860 cours d'eau au Québec.

L'entreprise estime toutefois qu'en raison de son système de contrôle, elle serait en mesure de détecter très rapidement toute fuite qui pourrait survenir sur ce pipeline d'un mètre de diamètre. La pétrolière affirme aussi pouvoir stopper le flux de pétrole dans son pipeline en seulement 13 minutes.

Le Devoir

**Merci à tous nos bénévoles et donateurs !**

Votre présence fait la différence.

Aidant  
**Courtoise**  
Polyvalent  
Attentionné  
Jovial Humain Sympathique  
Accueillante Courtois  
Disponible Indispensable  
Digne de confiance Coopératif  
Gentil Volontaire  
Empathique Généreux  
Serviabile Humble  
Dévouée  
Vraie



HÉMA-QUÉBEC

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE • DU 10 AU 16 AVRIL 2016

# UN PATRIMOINE DE FAÇADE



KEVEN LAVOIE (K PRODUCTION)/SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Une ancienne usine de munitions au cœur du secteur industriel Chabanel, à Montréal, qui date de la Seconde Guerre mondiale.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Une façade abandonnée, angle Saint-Jacques et Gauvin à Montréal. À droite: la fabrique E.T. Corsets à Saint-Hyacinthe, en 1927; l'édifice a été complètement démolé. Tout en haut: l'incinérateur des Carrières, dont le sort inquiète l'organisme Héritage Montréal.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR



MIKAN 3519579/BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

## Les mal-aimés de la conservation

### Des bâtiments modernes et industriels disparaissent dans l'indifférence générale



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La maison Adélar-Lesage, qui fait partie de l'îlot Turgeon à Sainte-Thérèse, a complètement été détruite jeudi.

« Il est étonnant de voir qu'une ville peut tenir un discours sur le patrimoine et en même temps avoir des services qui font n'importe quoi »

Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Les patrimoines industriels et moderne sont des mal-aimés, observe Émilie Vézina-Doré d'Action patrimoine. « Ce sont les bâtiments qui reçoivent le moins d'attention du public. Pourtant, ils ont été fondamentaux dans le développement des villes et des villages. Mais, comme les usines sont souvent associées à des lieux de vie difficiles, on a moins tendance à s'en soucier. »

Certains églises de l'après-guerre ont aussi la vie dure malgré leurs qualités et leur importance. Il y a tout de même des exceptions. « Je vous invite à visiter la bibliothèque Corriveau de Sainte-Foy », plaide l'architecte et professeur à l'UQAM Philippe Lupien. Cette église est considérée comme un joyau du patrimoine québécois moderne. Elle a été transformée en bibliothèque municipale. « Dans ce projet, deux époques dialoguent avec respect et grandeur », observe-t-il.

Il faut dire que la situation générale des églises québécoises n'est pas facile. Les anciens lieux de culte sont nombreux à être délaissés et déconsidérés. À Rimouski, un comité s'affaire à sauver la cathédrale afin d'y installer un complexe culturel. Selon ce projet, les voûtes, les volumes du chœur, les vitraux et des éléments architecturaux seraient protégés, tout en donnant une nouvelle vocation active au lieu. De tels aménagements nécessiteraient plusieurs millions, mais permettraient de doter la ville d'un lieu culturel unique et distinctif.

Mais en ce qui concerne les usines, on se livre encore très souvent à une destruction hâtive, soutiennent les spécialistes. Selon un mode de gestion à la petite semaine du patrimoine, on sauvegarde des lieux dérisoires tout en rasant des sites importants.

Des munitions

« On prépare l'avenir », indiquent les affiches qui ceinturent le site de démolition d'une ancienne usine de munitions qui date de la Seconde Guerre mondiale, au cœur du secteur industriel Chabanel, à Montréal. Des milliers de femmes et d'hommes ont peiné en ces lieux pour soutenir l'effort de guerre. La Ville de Montréal a décidé de détruire l'édifice en briques rouges soutenu par d'impressionnantes poutres. Est-ce une décision exemplaire de la saine gestion du patrimoine? Devant cet exemple, et d'autres, le directeur des politiques d'Héritage Montréal, Dinu Bumbaru, s'enflamme: « On se demande si ces gens ont Montréal à cœur! » Pour lui, le cas de cette vieille usine d'arme-

ments constitue une occasion en or de montrer que la ville est capable d'innover, de se réinventer. « C'est une belle occasion d'agir pour des gens qui ont beaucoup d'énergie comme le maire Coderre, comme M<sup>me</sup> [la conseillère Manon] Gauthier. On va démolir un lieu pareil pour faire quoi? Un entrepôt de camions? Voyons! »

La Société d'histoire d'Achincartierville (SHAC) se désole aussi de l'approche de la Ville dans ce dossier: « Pendant que l'arrondissement demandait un avis sur le patrimoine, il s'employait déjà à démolir l'usine, démontre le coprésident Vincent Gaudreau. Le contrat de démolition a été accordé à l'entreprise Delsan à l'automne 2015. En attendant que la Ville délivre un véritable permis de démolition, ils ont commencé le travail sous le couvert d'un permis de "transformation", ce qui leur permet légalement de détruire jusqu'à 40% du lieu avant que la démolition ne débute. » Un employé de l'entreprise a confirmé au Devoir, sous le couvert de l'anonymat, avoir travaillé tout l'hiver à la démolition de ce bâtiment historique.

La SHAC a contesté la validité du permis de démolition. Elle doit être entendue le 11 avril, alors que le chantier progresse lentement. La SHAC se plaint du fait que des avis scientifiques indépendants n'ont pas été produits publiquement et que l'information relative à la transformation du bâtiment apparaît quasi impossible à obtenir pour les citoyens. « On nous renvoie à l'un ou l'autre des services, et finalement on n'obtient aucun des rapports. »

« Il est étonnant de voir qu'une ville peut tenir un discours sur le patrimoine et en même temps avoir des services qui font n'importe quoi », affirme Dinu Bumbaru.

L'usine fait partie d'un complexe, rappelle la SHAC. De l'autre côté de la rue, on a transformé ces bâtiments pour les utiliser au bénéfice de diverses entreprises. « Mais pour le bâtiment central du complexe, le plus important, on nous dit que, de toute façon, ce n'était pas construit pour durer! Ce n'est pas logique! C'a 75 ans et c'était construit très solide », dit Valérie Nadon, coprésidente de la SHAC.

La Ville a prévu une plaque commémorative et des éléments de rappel construits à partir de quelques pièces récupérées. « Les portes, les poutres, les planchers, on ne garde rien », a confié un ouvrier sur les lieux. « C'est une honte. Il faudrait que le peuple vote ça. »

En cendres

Est-il possible de faire autrement que de démolir ce lieu? « Regardez ce qu'ils ont fait avec les shops Angus, dit Dinu Bumbaru. Une partie a été reconstruite en commerces, une autre en stationnement, une autre en épicerie. Ils ont eu des prix. » C'est à peu près la même chose qui s'an-



MIKAN 3626711/BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Des femmes se parlent tout en assemblant des obus de canon de campagne de 25 livres dans une usine de munitions (vraisemblablement à la Robert Mitchell Co.), en mars 1941.

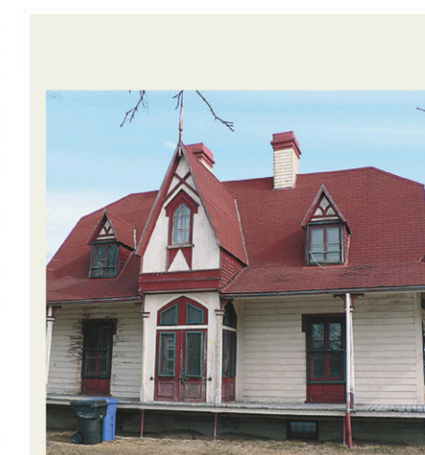
nonce pour l'incinérateur des Carrières, craint-il. « On veut dépenser des millions pour démolir ça. Il faut avoir plus d'imagination. »

À Vienne, rappelle Dinu Bumbaru, avec des lieux semblables, les Autrichiens ont su créer des sites vivants. « Je comprends qu'on puisse ne pas aimer le béton, mais il y a moyen de faire quelque chose de bien avec ça, autre chose en tout cas qu'un terrain de stationnement. Il faut des initiatives. »

Le Devoir

« Comme les usines sont souvent associées à des lieux de vie difficiles, on a moins tendance à s'en soucier »

Émilie Vézina-Doré d'Action patrimoine



MUNICIPALITÉ DE SCOTT

Le manoir Atkinson à Scott, dans la Beauce

Le manoir Atkinson sera rasé sous peu

À Scott, en Beauce, on va raser sous peu le manoir Atkinson, construit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, même si ce bâtiment a été cité en 2012 pour son caractère historique propre à la mémoire de cette région. Après avoir défendu un ambitieux plan de conservation alliant le maintien du manoir et l'ouverture d'une annexe dédiée aux loisirs, la Ville, laissée à elle-même, sans moyens financiers ni techniques, a dû se résoudre à construire un nouveau bâtiment en lieu et place, tout en assurant un « rappel » de l'histoire et de l'importance de l'ancien édifice par l'intégration de certains éléments d'origine. Paradoxalement, si la municipalité de Scott n'a pas obtenu l'argent nécessaire pour sauvegarder cet immeuble éminent, elle a par ailleurs obtenu 900 000 \$ du ministère des Loisirs pour financer une nouvelle construction. Pas d'argent pour conserver, mais de l'argent une fois que tout est rasé?

# UN PATRIMOINE DE FAÇADE

## La conservation est aussi affaire d'éducation

Pour contrer la spirale des démolitions, il faut investir l'avenir avec un passé commun

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Entre le début des années 1960 et le milieu des années 1970, on a détruit environ 28 000 bâtiments à Montréal. Autant de bâtiments, ou presque, ont été détruits depuis. C'est dire que, dans le dernier demi-siècle, Montréal a rasé l'équivalent de ce qu'elle était en terme de taille aux environs de 1850!

« La quantité infime de bâtiments qui ont obtenu une reconnaissance publique, un classement, explique pourquoi il est facile de détruire autant ici », affirme Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal. Dans un pays comme l'Allemagne, pourtant largement détruit par la guerre, on en a classé pratiquement un million.

« Cela étant, le classement est une approche. Mais ce n'est pas la seule solution. On voit qu'il existe aujourd'hui des bâtiments cités dont la citation est abrogée par les municipalités, comme l'église de Notre-Dame-de-Fatima au Saguenay. » Et la citation n'évite pas forcément la destruction. « Il y a des bâtiments classés qui ne sont pas pour autant entretenus correctement, comme la maison de René Lévesque à New Carlisle. »

### Un plan

La société a besoin d'un vrai plan de gestion du territoire, estime pour sa part la directrice d'Action patrimoine, Emilie Vézina-Doré. Un groupe de spécialistes, l'Alliance Ariane, réclame d'ailleurs une politique d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. « Il y a un manque de vision, et surtout il y a un besoin pour un plan d'actions concrètes. Les rôles doivent être vraiment mieux définis », estime-t-elle.

L'architecte et professeur à l'UQAM Philippe Lupien considère que la société québécoise n'a pas encore compris que le patrimoine ne consiste pas à accumuler une suite de vieilleries maintenues plus ou moins sous

respiration artificielle. « Il faut comprendre l'importance de la récupération physique et symbolique des lieux. »

Les autorités publiques, croit-il, devraient être obligées de consulter des personnes formées en ce sens. « Il faut s'ouvrir à la connaissance. Il y a des gens, chaque année, qui sont formés pour ça. On pourrait aussi penser à revoir les concours d'architecture. Ils pourraient être beaucoup plus utilisés, sous des formes différentes. C'est une bonne façon de lancer des débats. »

**Dans le dernier demi-siècle, Montréal a rasé l'équivalent de ce qu'elle était en terme de taille aux environs de 1850!**

La responsabilité du patrimoine n'incombe pas qu'à l'État, croit-on chez Action patrimoine. « Beaucoup de maires sous-estiment l'importance des bâtiments et ne sont même pas au courant des mécanismes existants pour les protéger », explique M<sup>me</sup> Vézina-Doré.

« Et on ne peut pas s'en remettre seulement au gouvernement du Québec. Si le Québec ne classe pas un bâtiment, beaucoup de maires se disent qu'on peut faire ce qu'on veut. Il y a un système fiscal qui favorise la démolition. »

### De l'argent

La directrice d'Action patrimoine en a assez d'entendre l'argument selon lequel les citoyens doivent se mobiliser pour sauver les bâtiments. « Ce n'est pas un bon argument de dire que, parce que les citoyens ne se mobilisent pas suffisamment pour certains bâtiments, il faut y voir un feu vert pour les démolir. Il faut faire des recherches ingénieuses pour trouver de nouvelles vocations aux lieux. » Ce qui demande forcément du temps et des efforts.

Pour toutes sortes de raisons, notamment écologiques, il faut qu'on cesse de démolir autant, pense Philippe Lupien. « On démolit beaucoup, seconde Emilie Vézina-Doré, parce qu'on ne s'occupe pas de l'entretien. Les fonds manquent. Mais, à terme, cela augmente les coûts. »

### Une ouverture

Le problème, c'est que la notion de récupération physique et symbolique des lieux plutôt



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Lors de la construction de l'Université du Québec à Montréal, on a rasé l'église Saint-Jacques pour n'en conserver que le clocher, aujourd'hui en piètre état.

que leur muséification ne semble pas bien comprise de la part des élus, croit l'architecte Philippe Lupien. « Il faut entendre plus souvent débattre de l'importance de l'architecture sur la place publique. »

« Pour le patrimoine au Québec, on est en mode réaction, en mode pompier! Les usages changent. Il faut être capables de faire le lien entre les besoins présents et les bâtiments existants. » L'information doit aussi circuler davantage, croit Emilie Vézina Doré. « Personne ne se parle! »

La directrice d'Action patrimoine espère surtout une politique mieux définie. Elle réclame d'ailleurs à cette fin une rencontre entre les principaux acteurs du monde du patrimoine et Luc Fortin, le nouveau ministre de la Culture et des Communications.

« Il faut entendre plus souvent débattre de l'importance de l'architecture sur la place publique »

Philippe Lupien, architecte et professeur à l'UQAM

Le Devoir



## LE DEVOIR DE DÉBATTRE

## Immigration : nouvelle politique, intégration, réfugiés, solutions ou problèmes?

Animé par l'éditorialiste du Devoir  
Antoine Robitaille



**Rachida Azdouz**  
Psychologue, spécialiste en relations interculturelles de l'Université de Montréal



**Guillaume Marois**  
Docteur en démographie et coauteur du livre *Le remède imaginaire*



**Guillaume Rousseau**  
Professeur adjoint, Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke



**Michèle Vatz-Laaroussi**  
Professeure titulaire, École de travail social de l'Université de Sherbrooke

**Le mercredi 13 avril 2016, 19 h**

Centre culturel de l'Université de Sherbrooke • 2500, boul. de l'Université, Sherbrooke

Réservez au 819 820-1000 ou au [centrecultureludes.ca](http://centrecultureludes.ca) • Prix : 12 \$  
(Réservation gratuite pour les étudiants sur présentation de la carte étudiante)

LE DEVOIR

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



WIKICOMMONS

Une carte de l'île de Montréal en 1834 désignant les chemins publics, les paroisses, les fiefs et les villages qui s'y trouvent, le canal de Lachine et les différentes parties de l'île qui ne sont pas encore en état de culture.



Offrez-vous l'Hôtel Port-Royal  
Au cœur du vieux Port de Québec

**129 \$** petit déjeuner inclus

418.692.2777 • 1 866.417.2777 • [info@leportroyal.com](mailto:info@leportroyal.com)

## ACTUALITÉS

PATRIMOINE

## Québec appelé à la rescousse de la maison Boileau

JEANNE CORRIVEAU

Des citoyens demandent l'intervention du ministre de la Culture, Luc Fortin, afin d'empêcher la démolition de la maison Boileau, une demeure ancestrale de Chambly qui doit être démolie sous peu.

Le président de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, Paul-Henri Hudon, a fait parvenir, plus tôt cette semaine, une lettre au ministre Fortin afin de lui demander de classer la maison Boileau en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Construite au début du XIX<sup>e</sup> siècle, cette maison a appartenu au notaire René Boileau, patriote et figure marquante de la ville de Chambly. Dans sa missive, M. Hudon décrit la maison Boileau comme une « icône locale » et un « point d'ancrage de son paysage patrimonial villageois ».

Compte tenu de sa détérioration et de la présence de moisissures, le conseil municipal de Chambly a autorisé, mardi dernier, sa démolition à la demande des propriétaires, qui disent ne pas avoir les 1,4 million de dollars requis pour la restaurer.

L'attaché de presse du ministre Fortin, Karl Fillion, a confirmé la réception de la demande de classement. « Elle sera traitée le plus rapidement possible par le ministère », a-t-il indiqué par courriel vendredi.

## Mobilisation citoyenne

L'imminence de la démolition de la maison Boileau a suscité une mobilisation citoyenne. Les propriétaires de la demeure, Sylvain Hubert et Annie Tremblay, disent maintenant se retrouver dans une position difficile. D'autant qu'ils ont reçu, vendredi, la visite d'un homme qui connaît bien la rénovation de maisons anciennes et qui

soutient que remettre en état la maison Boileau pourrait être moins coûteux que le soutien des études réalisées pour le compte des propriétaires et de la Ville.

« On est en pleine période de réflexion », a indiqué Sylvain Hubert lors d'un entretien téléphonique. Le permis de démolition devrait être délivré en début de semaine et, selon M. Hubert, il ne sera valide que pour dix jours. « Le conseil [municipal] a accordé le permis de démolition. Il ne peut pas revenir sur sa parole, à moins d'un arrêté ministériel. »

« Il faudra voir l'intérêt de la Ville et du gouvernement. S'il y a des possibilités et du financement, on pourrait voir la situation autrement, a commenté Annie Tremblay. Mais il y a encore plein de points d'interrogation. »

## Mobilisation

Le couple doit aussi composer avec une autre difficulté puisque la compagnie d'assurance refuse d'assurer la maison au-delà de la fin du mois d'avril en raison des présumés risques d'effondrement.

« Ce qui est dommage, c'est que ça fait quatre ans qu'on fait des démarches, et il n'y a jamais personne qui a voulu nous aider. Et au dernier moment, les gens ont des solutions », souligne M. Hubert.

Des citoyens qui souhaitent la préservation de la maison Boileau sont encouragés par la mobilisation de dernières semaines. Mais Louise Chevrier, ex-présidente de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, déplore que la Ville n'ait jamais cité la maison.

Il n'a pas été possible, vendredi, de parler au maire de Chambly, Denis Lavoie.

Le Devoir

## Il était une fois madame Thérèse

La dame est une source d'inspiration pour plusieurs à Québec

ISABELLE PORTER

à Québec

À Québec, on a tous un jour ou l'autre entendu parler de « M<sup>me</sup> Thérèse ». Son légendaire bar clandestin est fermé, mais la dame continue de fasciner. Cette semaine, une nouvelle pièce de théâtre lui rendra hommage, tandis que d'autres rêvent de lui consacrer un documentaire.

Maxime Beauregard l'a rencontrée une seule fois, mais elle l'a tellement marqué qu'elle lui a inspiré sa première pièce de théâtre. Baptisée MME G, sa création sera présentée pour la première fois mardi à Premier Acte avec Marie-Ginette Guay dans le rôle-titre.

« C'est une personne qui a vécu en marge toute sa vie et qui a réussi. Elle s'est faufilée, elle a réussi à trouver le bonheur en étant à contre-courant. C'est ça qui m'a marqué. Moi, je ne suis pas du tout comme ça. À l'école, j'étais bon élève, je faisais tout ce qu'il fallait, j'étais fasciné par ça », nous a-t-il raconté en entrevue.

Si la pièce s'inspire de M<sup>me</sup> Thérèse, elle n'a pas la prétention de raconter sa vie, d'où le nom « M<sup>me</sup> G », note le jeune metteur en scène. Débarqué de Montréal en 2012, il étudiait en journalisme quand il a entendu parler de M<sup>me</sup> Thérèse la première fois par sa coloc de l'époque. « Je faisais des entrevues pour Urbania avec des gens qui avaient des vies extraordinaires et j'ai pensé à elle. »

Il a mis deux ans avant de l'appeler, mais ça valait le coup. « À un moment donné, j'ai appelé et j'ai parlé à son coloc et il m'a dit : "Viens-t'en. Elle est en forme." Je me suis pointé là avec mon enregistreur et on a passé trois heures à parler. »

M<sup>me</sup> Thérèse avait plus de 80 ans à l'époque, mais elle continuait à recevoir les fêtards chez elle le soir. « Elle m'a raconté toutes sortes d'affaires. J'ai tellement trouvé que c'était un moment privilégié et



ELISABETH PARADIS

Thérèse Drago a tenu un bar clandestin pendant 15 ans dans son demi-sous-sol du quartier Montcalm, à Québec.

riche. Je trouvais ça très théâtral. [...] Ça a été le point de départ de la pièce. »

## Projet de documentaire

Thérèse Drago, aujourd'hui âgée de 88 ans, a tenu un bar clandestin pendant 15 ans dans son demi-sous-sol du quartier Montcalm. Avant cela, elle a été la propriétaire pendant une trentaine d'années de la Grande Hermine, un bar mythique que fréquentaient notamment des prostituées. Dans la sage ville de Québec, et surtout en haute ville, ce genre d'histoire a de quoi fasciner.

Mais on aurait tort de négliger le reste, selon Elisabeth Paradis, qui prépare un film sur elle. Elisabeth a rencontré M<sup>me</sup> Thérèse à son bar et elles sont devenues amies. « Elle me disait tout le temps : "Si je suis plus capable de recevoir de gens chez moi, je vais mourir." Parce que c'était ça, sa raison de vivre finalement. Le monde. Sans jugement, c'est hallucinant. Je sais pas comment elle faisait pour accueillir chez elle des gens super maganés tous les soirs, complètement saouls tout en restant super gentille, en trouvant le moyen de jaser avec eux autres puis de les aider aussi. »

A ses yeux, M<sup>me</sup> Thérèse était une sorte de travailleuse sociale sans le titre. Si elle a entrepris de faire un film, c'est

parce que quelqu'un devait le faire, explique-t-elle en soulignant qu'elle-même n'est pas réalisatrice même si elle œuvre dans le milieu culturel. « Je me demandais tout le temps pourquoi à travers toutes ces années-là, personne n'avait décidé de faire un film. »

Elle raconte que M<sup>me</sup> Thérèse lui a donné « l'exclusivité », mais a exigé que rien ne sorte avant son décès. Elisabeth a des heures d'entrevues, déjà beaucoup de matériel mais peu de moyens. Si elle a accepté de nous parler de son projet, c'est aussi en espérant trouver des gens pour l'aider.

« Dans le film, elle revient sur tout. Sa jeunesse, sa famille. Elle est allée vivre à New York pendant plusieurs années avec son mari et son fils. Son fils est né là-bas. »

Elle explique qu'elle veut notamment faire son film pour nuancer l'image réductrice de tenancière de bordel qui colle à M<sup>me</sup> Thérèse. En entrevue, la vieille dame lui a raconté que les prostituées « dont tout le monde parle » étaient au deuxième étage, qu'elles faisaient partie du package deal quand elle a racheté le bâtiment. « Ça lui a pris au-dessus d'un an avant d'aller communiquer avec elles parce qu'elle était mal à l'aise avec ça. Elle ne savait pas quoi faire avec ça. Elle a décidé de les laisser là mais d'encadrer... [...] Tout ce qu'il y avait là-bas, c'était de la sollicitation. »

Le Devoir aurait bien voulu rencontrer M<sup>me</sup> Thérèse pour savoir ce qu'elle pense de toute cette attention. Savoir si elle ira voir la pièce. Mais selon son colocataire, Michel, elle n'était pas assez en forme. En plus, sa chatte et « vieille compagne » est décédée il y a quelques jours, nous a-t-il dit dans un texto.

Lors d'une brève rencontre en février, elle semblait de bonne humeur mais très affaiblie. Coincée dans son gros fauteuil, elle fumait ses cigarettes en parlant des petits oiseaux qui venaient la visiter dehors. Le Devoir était venu cogner chez elle pour s'enquérir de cette drôle de pancarte devant chez elle. « Je suis une vieille dame condamnée à son fauteuil, par respect ou par compassion; pourriez-vous ne pas vous stationner devant la seule fenêtre qui me permette de voir un peu de vie à l'extérieur. »

La place de stationnement devant chez elle a beau être à quelques pas de la rue Cartier, elle est presque toujours vide et M<sup>me</sup> Thérèse continue de faire les choses à sa façon.

Le Devoir

DES VUES GAGNANTES

La Tour des Canadiens 2 remporte le prestigieux prix nord-américain de « Communauté unie de l'année 2016 »!



À VENIR BIENTÔT CONDOS À PARTIR DE 300 000 \$

NOUVELLE OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE : LES SUITES SIGNATURE

DOMINANT L'ÉTINCELANTE SILHOUETTE DU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL, LES SUITES SIGNATURE, AU SOMMET DE LA TOUR DES CANADIENS 2, OFFRENT DES VUES DÉGAGÉES ET TOUT SIMPLEMENT INÉGALÉES DANS CHAQUE DIRECTION. VIVEZ L'EXPÉRIENCE DE LA VIE AU SOMMET DANS UN RAFFINEMENT À SON APOGÉE. LES SUITES SONT CONÇUES POUR OFFRIR LE MEILLEUR DE L'ÉLÉGANCE. BIENVENUE À LA BELLE VIE.



PISCINE INTÉRIEURE

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT POUR ÊTRE PARMIS LES PREMIERS À CHOISIR.

TOURDESCANADIENS.COM

SPORT CULTURE DIVERTISSEMENT MAGASINS PARCS



Concept d'artistes. Le logo des Canadiens de Montréal sera positionné sur l'un des côtés de la Tour des Canadiens phase 2. SEO.

« Elle me disait tout le temps : « Si je suis plus capable de recevoir de gens chez moi, je vais mourir. » Parce que c'était ça, sa raison de vivre finalement. Le monde. Sans jugement, c'est hallucinant. »

Élisabeth Paradis, qui prépare un film sur M<sup>me</sup> Thérèse

# AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

## Avis public



### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

#### SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-283-92 INTITULÉ :

« Règlement 01-283-92 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'apporter une précision sur les surfaces à calculer pour déterminer le nombre de cases de stationnement requis pour les lieux de culte. »

#### 1. Objet du règlement et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016, le conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance du 5 avril 2016, le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

L'objet du projet de règlement vise à clarifier l'application de la norme relative au calcul du nombre de case stationnement pour les lieux de culte.

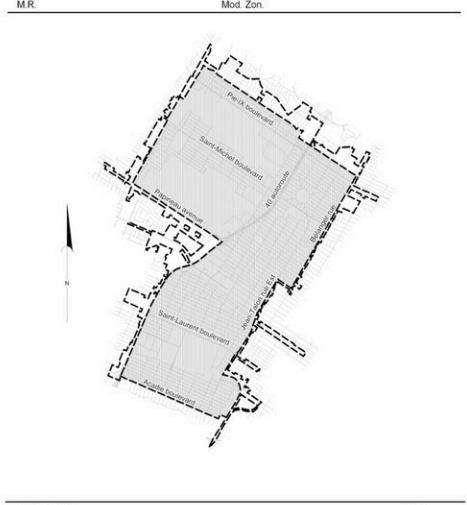
Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées d'une zone visée énumérée ci-dessous et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ainsi, une demande relative à ces dispositions peut provenir d'une zone faisant partie de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension et des zones contiguës situées dans les arrondissements suivants : Arrondissement de Montréal-Nord : 108-229, P05-267 et I-05-268; Arrondissement d'Achimsic-Cartierville : 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0560, 0561, 0563, 0570, 0573, 0576, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636; Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0023, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0327, 0323, 0336, 0340, 0662, 0666, 0670; Arrondissement d'Outremont : PB-25; Arrondissement de Saint-Léonard : C04-18, C04-29, C06-01, H04-23, H04-025, H06-03, H06-04, H07-01, H08-03, H08-08, I08-14, I08-19.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

#### 2. Description du territoire

Les zones ainsi touchées par cet amendement sont celles de l'ensemble de l'arrondissement et ses zones contiguës. Le territoire visé par le présent avis est montré ci-dessous :



### 3. Conditions de validité d'une demande

- Pour être valide, toute demande doit :
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement dans les 8 jours du présent avis, soit au plus tard le 18 avril 2016 à 16 h 30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

#### 4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande

4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 5 avril 2016; être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;

- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec; ou

4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 5 avril 2016 :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois; ou

4.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 5 avril 2016 :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;
- être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 5 avril 2016 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

5. Absence de demandes

La disposition du second projet de règlement numéro 01-283-92 qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

#### 6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 01-283-92 ainsi que l'illustration du secteur concerné du territoire de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, aux heures habituelles d'ouverture.

Le 9 avril 2016

La secrétaire d'arrondissement, Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

## Avis public



### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

#### SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP16-14004 INTITULÉ :

« Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'un lieu de culte sur la propriété sise au 7700, avenue de l'Épée, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003). »

#### 1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 mars 2016, le conseil d'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension a adopté, lors de sa séance du 5 avril 2016, le second projet de résolution numéro PP16-14004, lequel est intitulé tel que ci-dessus.

L'objet du projet de résolution est d'accorder la demande d'autorisation pour la construction d'une église au 7700, avenue de l'Épée afin :

- d'autoriser un bâtiment d'un seul étage;
- d'autoriser un bâtiment d'une hauteur supérieure à 12,5 mètres et d'un maximum de 16 mètres;
- d'autoriser un rez-de-chaussée d'une hauteur supérieure à 2 mètres;
- d'autoriser l'aménagement d'une seule unité de stationnement;
- d'autoriser que l'emplacement de l'unité de stationnement soit en cour avant;
- d'autoriser que la délivrance de tout permis ne soit pas assujettie à l'approbation d'un PIIA spécifique à l'alignement de construction,

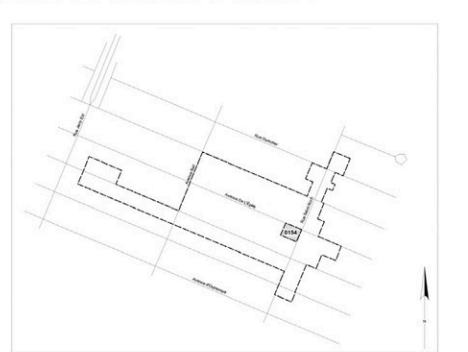
et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003).

Ce projet déroge aux dispositions des articles 9, 13, 26, 561 et 566 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) et aux dispositions des articles 3 et 25 du Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001).

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Ainsi, une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone visée 0154 et de ses zones contiguës 0087, 0147, 0156 et 0162. Une telle demande vise à ce que ces dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elles s'appliquent et de celle de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à son égard.

#### 2. Description du territoire

La zone ainsi touchée par ces amendements est la zone et ses zones contiguës. Le territoire visé par le présent avis est montré ci-dessous :



### 3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la secrétaire d'arrondissement dans les 8 jours du présent avis, soit au plus tard le 18 avril 2016 à 16 h 30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

#### 4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande

4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 5 avril 2016:

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;

- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec; ou

4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 5 avril 2016 :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois; ou

4.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 5 avril 2016 :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;

- être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 5 avril 2016 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

#### 5. Absence de demandes

La disposition du second projet de résolution numéro PP16-14004 qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

#### 6. Consultation du projet

Le second projet de résolution numéro PP16-14004 ainsi que l'illustration du secteur concerné du territoire de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, aux heures habituelles d'ouverture.

Le 9 avril 2016

La secrétaire d'arrondissement, Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Avis de demande de dissolution NEQ 1162363494. Prenez avis que l'OBNL sous la raison sociale W3Québec, ayant son siège social au 11561 rue Poincaré, Montréal, Qc, H3L 3L6, demandera sa dissolution au Registraire des entreprises du Québec, suite au vote unanime en faveur de sa dissolution lors de sa dernière assemblée générale annuelle. Marc Chapdelaine, trésorier-w3qc.org

## AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

### HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:**  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344  
Fax: 514-985-3340

Sur Internet : [www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics)  
[www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres)  
Courriel : [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

**Alternatives**

### CONSTRUIRE ENSEMBLE un monde différent

Pour nous appuyer : [www.alternatives.ca](http://www.alternatives.ca) 514.982.6606

### LA SUITE DES AVIS SE TROUVE EN PAGE C 6

## VILLE DE LAVAL

### APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

**No 28775** Travaux de réfection de chaussée par revêtement mince sur demande

Les soumissions seront reçues au plus tard à 11 heures le mardi 26 avril 2016 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8:15 heures à midi et de 13 à 17:30 heures.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres SEAO sur le site [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-800-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux cahiers des charges.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL ce 9 avril 2016  
M<sup>e</sup> Chantal Sainte-Marie, greffière

## VILLE DE LAVAL

### APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

**No 28784** Travaux de réfection de bordures et de trottoirs de béton sur demande

Les soumissions seront reçues au plus tard à 11 heures le mardi 26 avril 2016 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8:15 heures à midi et de 13 à 17:30 heures.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres SEAO sur le site [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-800-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux cahiers des charges.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL ce 9 avril 2016  
M<sup>e</sup> Chantal Sainte-Marie, greffière

## VILLE DE LAVAL

### APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

**No 28794** Travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et autres infrastructures urbaines sur les rues Chartrand, de Belmont, Monty et des Jardins-Sainte-Dorothée, lot 14-4

Les soumissions seront reçues au plus tard à 11 heures le mardi 26 avril 2016 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8:15 heures à midi et de 13 à 17:30 heures.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres SEAO sur le site [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-800-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux cahiers des charges.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL ce 9 avril 2016  
M<sup>e</sup> Chantal Sainte-Marie, greffière

## VILLE DE LAVAL

### APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

**No OS-28746** Services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude d'opportunité des déplacements piétonniers

Les soumissions seront reçues au plus tard à 11 heures le mardi 26 avril 2016 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8:15 heures à midi et de 13 à 17:30 heures.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres SEAO sur le site [www.seao.ca](http://www.seao.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-800-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux cahiers des charges.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL ce 9 avril 2016  
M<sup>e</sup> Chantal Sainte-Marie, greffière

## Des actions concrètes

Votre don change le monde!

2330, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200  
Montréal (QC) H3J 2Y2  
514.937.1614 • 1.877.937.1614 (sans frais)  
[www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca)

## Faire des choix santé à l'épicerie est maintenant plus facile : recherchez le logo Visez santé

Faire des choix santé à l'épicerie pour vous et votre famille peut être tout un défi. C'est pourquoi la Fondation des maladies du cœur a créé le programme Visez santé.

Le logo Visez santé vous indique qu'un produit rencontre les critères nutritionnels pour une saine alimentation.

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web au [www.visezsante.org](http://www.visezsante.org) ou appelez la Fondation des maladies du cœur au 1-888-473-4636

### Visez santé pour faire vos choix-santé

# CULTURE

## THÉÂTRE

### Nana et son homme

#### ENCORE UNE FOIS, SI VOUS PERMETTEZ

Texte: Michel Tremblay. Mise en scène: Michel Poirier. Avec: Guylaine Tremblay et Henri Chassé. Théâtre Duceppe, jusqu'au 14 mai.

FABIEN DEGLISE

La critique d'*Encore une fois, si vous permettez*, présentée depuis mercredi chez Duceppe, pourrait facilement tenir en 20 mots: texte patrimonial puissant, interprétation magistrale, mise en scène précise magnifiant ce classique nécessaire. C'est du beau, du délicieux, du pénétrant.

Sauf que, cela ne serait pas juste pour Nana, figure volubile de la mère placée par cette dramaturgie de Michel Tremblay dans le huis clos d'une cuisine avec son fils. Cela ne rendrait pas justice à son exubérance, à ses excès, à son expansivité terriblement bien portés par Guylaine Tremblay, ni à son culte du drame et à sa passion communicante des lettres et des mots. Alors, rajoutons-en, un peu...

Cet hommage sensible, brillamment taillé dans une langue, d'un auteur à sa mère, le metteur en scène Michel Poirier en fait, en une heure trente, un véritable joyau qui suit habilement les contours d'une œuvre dramaturgique, celle de Tremblay, tout comme ceux aux fondements d'une prise de conscience collective, d'une affirmation avec un peu plus de précision d'une identité, dans l'espace et le temps. La mise en symbiose du texte, du jeu et du décor confirme l'intelligence et la ma-



CAROLINE LABERGE

Guylaine Tremblay transmet à son personnage de Nana ce charme tranquille, cette sensibilité débordante d'authenticité. Henri Chassé l'accompagne en parfaite harmonie.

trise de son art. Pas de doute, ce metteur en scène n'est pas du genre à accrocher des lanternes aux derrières des mouches à feu, comme dirait l'autre.

Le texte de Michel Tremblay, en ramenant au bon souvenir du présent des tordeurs à linge, des histoires de socialisation sur le parvis d'une église, du divertissement familial passant par les romans populaires d'Alexandre Dumas, plutôt que les abrutissements d'Éric Salvail, a ce fini suranné, cet esprit si loin, mais en même temps si proche, que la proposition posée sur un pré-lart à carreaux chez Duceppe transforme rapidement en matière classique à tenir universelle. Guylaine Tremblay transmet à son personnage ce charme tranquille, cette sensi-

bilité débordante d'authenticité dans la curiosité maladive, dans le cynisme joyeux, dans l'imagination débordante... Henri Chassé, en enfant narrateur, de 10 à 18 ans, l'accompagne en parfaite harmonie dans ce soliloque débordant de richesse sémantique, d'humour, de lucidité, d'humanité, de lumière dans la fausse banalité du quotidien, dans la généalogie, dans l'ordinaire urbain montréalais qu'il raconte.

Au final, dans cette salle qui souvent fait trop cuire ou mal cuire les pièces de viande dramaturgique qu'elle sert, cette pièce de Tremblay a toutes les allures d'un rôti saisi et mijoté à la perfection — contrairement à celui de Nana qui, selon son fils, donne l'impression d'un bout d'animal encore vivant —

et expose une mécanique précise qui est loin des incohérences des classiques de la littérature française, soulevées par le fils qui s'étonne de la surreprésentation d'enfants abandonnés sur les routes de France et de la survie de femmes enceintes enfermées dans des donjons baignant dans les eaux croupies après six mois d'incarcération sans avoir même eu la chance d'aller aux toilettes! Quand on y pense...

On pourrait reprendre la ligne de la belle-sœur de Nana après le repas du samedi soir, et dire, sourire en coin, d'*Encore une fois, si vous permettez*, que le thé y était très bon. Mais tout le reste autour y est également franchement délectable.

Le Devoir

## MUSIQUE CLASSIQUE

### L'Opéra de Montréal perd son directeur général

CHRISTOPHE HUSS

Pierre Dufour, directeur général de l'Opéra de Montréal depuis dix ans, quittera son poste à la fin de la présente saison.

La nouvelle du départ de M. Dufour a été annoncée par Bernard Stotland, président du conseil d'administration de l'Opéra de Montréal (OdM) et rendue publique par communiqué jeudi.

Directeur de production de 2000 à 2006, Pierre Dufour avait assumé la direction générale intérimaire de 2002 à 2003, après les péripéties rocambolesques autour du couple Kim Gaynor (« démissionnée » en novembre 2002, après un an et demi en poste) et Rudolf Berger, alors en poste à Strasbourg, qui se targuait de son départ pour Montréal alors qu'il n'avait pas été nommé...

Pierre Dufour a été nommé directeur général en août 2006, après la période (2003-2006) du tandem Bernard Labadie-David Moss, trop ambitieuse par rapport aux moyens mis à la disposition de l'institution et à l'origine d'un trou financier cumulé de 2 millions de dollars.

M. Dufour, bénéficiant de l'appui d'un conseil d'administration enfin épuré de quelques personnages qui se pensaient investis du pouvoir

d'influer sur la ligne artistique en échange de leurs dollars, a su gérer l'institution « en bon père de famille » et rétablir sa santé financière entre 2006 et 2008.

Joint par *Le Devoir*, Pierre Dufour souligne d'ailleurs l'apport majeur du passage pendant six ans d'Alexandre Taillefer à la présidence du conseil d'administration: « Il a quasiment pris neuf mois sabbatiques et nous a nourris dans la réflexion avec une approche plus entrepreneuriale. » M. Dufour souligne aussi que l'accomplissement de « la reconstruction avant le krach de 2008 a été prépondérant dans le succès ».

L'ère Dufour restera marquée par l'association avec Opera Australia (Sydney-Melbourne), incarnée par le succès de l'opération « Opéra sous les étoiles », lors de laquelle *Madame Butterfly* a été suivi sur écran géant par plus de 30 000 personnes sur le parvis de la Place des Arts.

Pierre Dufour se consacrera désormais à la diffusion mondiale de *Another Brick in the Wall — L'opéra*, après sa première à Montréal en mars 2017. « La structure, le profil et le montage financier par rapport à l'avenir de cette production » seront précisés « mi-mai », nous a-t-il déclaré.

Le Devoir

# U31

CONDOS ROSEMONT

## VIVRE ICI

---

### PHASE 3

LANCEMENT AUJOURD'HUI À 12H

---

4000, rue Marcel Pepin  
L-J 12h à 19h S-D 12h à 17h  
514.270.3100 U31.CA

Rachel Julien

## PATRIMOINE

SUIITE DE LA PAGE 1

qui fait reculer le Québec de plusieurs décennies en la matière, affirmant-ils du même souffle.

Ce n'est pas d'hier que se pratique le façadisme, cette pratique urbanistique qui consiste à ne conserver que la façade de bâtiments anciens pour vouer le reste aux démolisseurs. Ces façades sont incorporées à une nouvelle construction « afin de préserver les apparences de la rue », explique Dinu Bumbaru. Elles deviennent un alibi commode pour une architecture des apparences.

« Ce n'est pas un phénomène nouveau au sens où, avant, lorsque les édifices brûlaient, on reprenait l'extérieur pour mettre autre chose dedans », rappelle M. Bumbaru. En 1922, l'intérieur de l'hôtel de ville de Montréal avait été complètement détruit, puis reconstruit en en conservant les apparences. Il en sera de même lors de la construction de l'UQAM; on a rasé l'église Saint-Jacques pour ne conserver que son clocher, aujourd'hui en piètre état.

Le façadisme est toutefois devenu un expédient commode dans une société qui impose le neuf à toute vitesse. Dans le Vieux-Montréal, rue Saint-Jacques, la façade d'un édifice du XIX<sup>e</sup> siècle détruit en 2003 attend toujours qu'on finisse par en faire quelque chose. À Québec, la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul a connu le même sort avant de finir par crouler sous son propre poids.

Le phénomène connaît un essor nouveau alors que les villes tentent de favoriser la densification tout en soutenant un intérêt pour leur patrimoine selon une ligne de démarcation parfois difficile à suivre, soutient Dinu Bumbaru. « Le clin d'œil remplace même le façadisme. C'est souvent pathétique, même si c'est fait avec beaucoup de sincérité. On revient aux années 1970, quand on se disait que conserver des fragments, c'était mieux que rien. »

« On recule », confirme l'architecte et professeur à l'UQAM Philippe Lupien, citant en exemple malheureux un autre clocher privé de sens, celui que l'on a voulu greffer au nouveau CHUM. « C'est un fragment qui devient insensé pour des raisons évidentes. Clairement, on cherche ici à obtenir une indulgence patrimoniale. »

Pour la directrice d'Action patrimoine, « beaucoup de gens pensent que le façadisme est une façon d'acheter la paix. La rue Saint-Laurent a été démolie et les pierres entropées pour qu'on puisse refaire plus tard le devant d'immeubles derrière lesquels rien ne sera pourtant comme à l'origine ». C'est mal comprendre l'importance du patrimoine, insiste M<sup>me</sup> Vézina-Doré. « L'intérêt de la sauvegarde n'est pas



KEVEN LAVOIE (KPRODUCTION)/SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE  
Dans le secteur Chabanel, à Montréal, une ancienne usine de munitions est sur le point d'être démolie.

uniquement de penser à la mémoire commune, mais au développement durable, au bon sens de réutiliser des lieux, d'habiter aussi l'esprit d'un lieu. »

## Le clin d'œil

Le façadisme tel qu'on le pratique souvent au Québec va à l'encontre de cet esprit. « Ce n'est pas seulement du façadisme que l'on fait maintenant, mais du "rapelisme": pourvu qu'on trouve un élément qui rappelle ce qui appartient à l'histoire, on s'en trouve satisfait. C'est une maladie ça! » tonne Dinu Bumbaru. Pourquoi? « Parce que ça se répand! »

Dans le secteur industriel Chabanel, la Ville de Montréal s'emploie ces jours-ci à détruire une ancienne usine d'armement de la Seconde Guerre mondiale. Plutôt que de conserver une partie de cet imposant bâtiment riche d'histoire pour le vouer à une nouvelle utilisation, on promet que l'éventuel projet de remplacement intégrera « un ensemble d'éléments architecturaux permettant de retrouver certaines caractéristiques et de saisir l'ampleur du complexe industriel d'origine, le tout devant être perceptible pour le grand public. »

Pour Émilie Vézina-Doré, cela témoigne d'un glissement inquiétant. « Les gens pensent souvent servir le patrimoine de cette façon. Mais tant qu'à vouloir confondre les gens avec du faux, aussi bien s'assurer qu'ils sachent ce qui était là et voir à produire quelque chose de vraiment intéressant à la place, au lieu de se sentir obligé d'imiter. »

## Une « touche » de patrimoine

À Saint-Hyacinthe, des immeubles à logements doivent s'élever à la place de la fabrique de l'ancienne usine de textile de la E.T.

Corsets, symbole de l'histoire industrielle de la ville au XIX<sup>e</sup> siècle. Le gros bâtiment a été rasé, malgré des appréciations contradictoires quant aux possibilités de le reconstruire. « Les gens étaient attachés à ce symbole de la ville. Le nouvel édifice reprend la forme de celui qui a été détruit. On a voulu conserver une touche patrimoniale », explique Brigitte Massé, responsable des communications de Saint-Hyacinthe.

David Bousquet, conseiller municipal de l'arrondissement où se dressait l'usine E.T. Corsets, affirme qu'il n'était « pas du tout content du processus » ayant conduit à la démolition. En entrevue au Devoir, il soutient que tout a été « un peu bousculé ». Il a appris comme ses concitoyens le sort fait à l'ancienne usine de son secteur au moment où un avis de démolition était publié.

Le bâtiment industriel était-il en mauvais état au point où il devait être complètement démolir? La porte-parole de la Ville le soutient: « L'usine a été inhabitée pendant longtemps. » Selon le conseiller David Bousquet, ce n'est pas aussi tranché. « Des gens disent qu'on pouvait le sauver, d'autres non. Mais à moins que le bâtiment soit classé, c'est le promoteur qui tranche. »

Selon lui, l'idée de la conservation de la E.T. Corsets « ne passait pas auprès des promoteurs ». « Au final, c'est la logique économique qui l'a emporté. » La Ville a exigé « un rappel » du passé architectural dans le nouveau projet, qui prévoit la construction d'une tour mimant celle qui a été détruite. Le conseiller Bousquet s'en dit satisfait. « La Ville a fait des consultations publiques. Le projet, même si c'est une imitation, pro-

pose un rappel de notre histoire. »

Cet exemple témoigne de l'extrême pauvreté de moyens et des minces connaissances des municipalités en matière de patrimoine, fait valoir Dinu Bumbaru, en citant un autre exemple, celui de la maison du notaire René Boileau à Chambly (voir autre texte en page A 9). « Le maire a dit que toute chose a une vie » pour justifier le sort réservé à la demeure construite vers 1819. « C'est quoi, cette réflexion, de la part d'un élu censé préserver » le bien commun?

## Des pastiches

À Sainte-Thérèse, un quadrilatère du centre-ville qui comprend la jolie maison d'Adélarde Lesage, fabricant de pianos du temps où chaque maison possédait le sien, vient tout juste d'être complètement rasé. Sept bâtiments ont été détruits, dont celui du forgeron, reconnu pour leur caractère historique. La municipalité n'a pas cru bon dévoiler au préalable les résultats d'une étude historique sur les lieux conduite par la firme Patri-Arch. L'objectif est de « revitaliser » le centre-ville.

La maison Lesage a d'abord été dépouillée de ses briques, ce qui a laissé paraître ses bases faites d'impressionnants madriers en pin jaune en queues d'aronde. L'entrepreneur qui a récupéré les briques affirme que le bâtiment était solide. Une pétition de 700 noms pour sauvegarder ce bâtiment n'a pas fait sourcilier la municipalité. L'administration de Sainte-Thérèse invoque le fait que cette pétition n'a pas été enregistrée à son service du greffe. Et pour justifier après coup cette démolition, la mairesse Sylvie Surprenant a tout simplement déclaré « que la maison a davantage une valeur historique qu'architecturale ».

Un appel d'offres doit permettre de connaître les propositions pour remplacer ces bâtiments. La mairesse a précisé qu'elle exigerait des projets à venir des éléments de rappel de ces maisons ancestrales « qui ont marqué l'histoire de Sainte-Thérèse ». Plutôt que d'exiger ainsi des pastiches, plaident les opposants, il n'aurait pas coûté plus cher d'intégrer au moins la maison Lesage au projet, à même le budget de la nouvelle construction.

À la lumière d'un nombre considérable d'exemples du genre, le Québec est-il en proie à une névrose d'un passé nié qu'il s'emploie à camoufler derrière de grands efforts maladroits pour laisser entendre qu'il s'en soucie? Émilie Vézina-Doré le croit et plaide l'urgence. La sauvegarde est « une question d'identité collective, de développement durable, de société quoi ».

Le Devoir

## NPD

SUIITE DE LA PAGE 1

plus évidente que, jeudi, la première ministre albertaine, toute néodémocrate qu'elle est, a livré un plaidoyer en faveur de la construction d'un nouvel oléoduc. Sans aller aussi loin que le premier ministre de la Saskatchewan, qui soutient que les provinces touchant des paiements de péréquation devraient remercier l'Ouest en autorisant les pipelines, Rachel Notley a vaguement évoqué la contribution économique de l'Alberta au pays.

« On ne peut pas continuer à aider l'économie canadienne si le Canada ne nous aide pas », a dit M<sup>me</sup> Notley dans un discours télévisé. « Cela veut dire une chose: il faut construire jusqu'aux côtes un pipeline moderne et adéquatement réglementé. Je peux vous promettre ceci: je ne laisserai pas tomber. On doit obtenir un "oui" à l'oléoduc. [...] Ça doit se faire, sinon tout le monde perd. » M<sup>me</sup> Notley prendra la parole au congrès du NPD fédéral samedi.

Pour sa part, la ministre albertaine de l'Environnement, Shannon Phillips, a qualifié de « trahison » l'appui des néodémocrates fédéraux au manifeste, rappelant que sa province comptait sur l'industrie pétrolière pour créer de l'activité économique. « Cela est mesquin, de courte vue et, venant de néodémocrates, c'est fondamentalement une trahison des gens qui ont voté pour le NPD dans cette province l'année dernière », a déclaré M<sup>me</sup> Phillips au Globe and Mail.

Le député François Choquette, qui a assisté à la séance ayant priorisé la résolution sur le manifeste, explique au Devoir que le NPD « a toujours été de gauche, mais on n'a pas assez mis en avant nos idées, on ne les a pas assez vendues » lors de la dernière élection. Il ne craint donc pas d'aliéner les électeurs en proposant des idées plus radicales. « Oui, il faut vouloir être au pouvoir, dit-il, mais il faut arrêter de marcher sur des œufs. » Le député défait de Beauport-Limoilou, Raymond Côté, estime qu'en général, ce fut la plus grande faiblesse de la campagne néodémocrate de l'automne. « On n'a pas fait rêver les gens », dit-il au Devoir.

## Revenir aux sources

Ce désir de retourner aux racines progressistes du NPD anime les conversations dans les corridors du congrès. Néanmoins, certaines idées allant dans ce sens ont été écartées.

Ainsi, derrière des portes fermées aux médias, les militants ont choisi de ne pas prioriser les résolutions suggérant d'augmenter les taux d'imposition pour les contribuables touchant des revenus supérieurs à 200 000 \$.

Les délégués ont aussi écarté les nombreuses résolutions demandant à la Banque du Canada d'essayer la dette fédérale sans faire payer d'intérêts au gouvernement fédéral. « Ça n'a pas été jugé réaliste », concède un militant qui a participé à l'atelier à huis clos.

Pour sa part, la résolution controversée proposant que le NPD appuie la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions visant Israël n'a pas été retenue. « Elle ne sera pas débattue », dit en souriant un autre militant.

## Un leadership en sursis

L'autre enjeu au cœur de ce congrès est évidemment le leadership de Thomas Mulcair. Les 1800 délégués, dont 200 provenant du Québec, voteront dimanche matin pour indiquer s'ils croient que le chef devrait rester en poste ou partir. Thomas Mulcair prononcera son discours — le seul du week-end — quelques minutes avant le vote.

À ce sujet, le militant ontarien Julius Arscott a tenté de faire changer l'ordre du jour pour que le discours du chef ait lieu plus tôt et que les militants aient ainsi plus de temps pour en discuter. Katie Oppen, d'Ottawa, l'a appuyé en faisant valoir au micro que cet ordre des choses « donne l'impression que le système appuie M. Mulcair ». Elle s'est même insurgée que le nom du chef apparaisse sur le cordon des cartes d'identité des délégués. La proposition a finalement été rejetée, mais une portion significative des délégués a voté pour.

La partie n'est donc pas gagnée d'avance pour Thomas Mulcair. Rares sont ceux qui se portent vivement à sa défense. C'est le cas de l'ex-députée de la région de Québec Alexandrine Latendresse. « Moi, je voudrais qu'il puisse continuer à nous mener jusqu'en 2019 », dit-elle. [...] Je rêve souvent de vivre dans un Canada dirigé par un premier ministre Mulcair. »

Les autres personnes interrogées sont souvent plus ambivalentes. C'est le cas des anciens députés Raymond Côté et Yvon Godin. Les deux disent attendre le discours du chef dimanche avant de se décider. Quant à l'ancienne élue de Hull-Aylmer, Nycole Turmel, elle veut que M. Mulcair reste... pour l'instant. « Tom en Chambre faisait un excellent travail. On ne s'est jamais caché qu'il avait de la misère à rejoindre les gens. On doit l'aider à changer cela. Mais comme c'est là, je ne pense pas que ce soit le temps d'une course à la chefferie. » Selon M<sup>me</sup> Turmel, il sera encore temps de remplacer le chef en 2018, au prochain congrès du NPD. « Je ne lui enlève pas sa grande intelligence, son grand leadership et sa vision, mais est-ce que ça passe? »

MM. Côté et Godin ne sont pas d'accord. Si les militants décident de garder M. Mulcair dimanche, ils devront accepter que cela signifie qu'il sera le chef à l'élection générale de 2019. « Il ne faut pas attendre à la dernière année » pour choisir un nouveau chef, dit Yvon Godin. « Il faut qu'il se fasse connaître. » Même constat pour Raymond Côté. « Ce serait une très mauvaise décision d'exclure Thomas en 2018. Si une décision doit être prise, elle doit l'être maintenant. »

Le Devoir

## ROSSELLINI

SUIITE DE LA PAGE 1

Bergman, elle entame donc une longue carrière de comédienne. Mannequin, elle a aussi longtemps été égérie de Lancôme. Mais au tournant de la soixantaine, Isabella Rossellini retourne à ses premiers amours et entreprend des études en éthologie au collège Hunter (!) de New York.

« J'ai eu un intérêt pour le comportement animal toute ma vie, je lisais beaucoup sur le sujet. Mais jusqu'à il y a sept ou huit ans, c'était encore un hobby. » Puis sa carrière ralentit. Elle reste huit ans sans tourner un seul film aux États-Unis. « Je travaillais moins, alors j'ai eu l'occasion de reprendre des études. » Elle commence à tourner une série de courts métrages baptisée *Green Porno*, en anglais, où elle transpose ses connaissances en petits sketches. Le concept a un succès fou sur Internet, et est ensuite suivi de deux autres séries: *Seducer Me* et *Mammas*. Isabella Rossellini a le plaisir de s'initier à la réalisation et d'écrire ses propres textes.

On y découvre par exemple que le cerf de Virginie, qu'on appelle ici le chevreuil, a parfois des relations homosexuelles, et que la maman hamster mange les petits qu'elle ne se croit pas capable d'élever. Que le mâle hippocampe porte ses bébés, dont il accouche par de véritables contractions. Ce sont ces sketches qui ont donné naissance au *Bestiaire d'amour*, qu'Isabella Rossellini a déjà présenté à travers le monde dans quelque 50 pays, en anglais, en italien et en français.

« Les gens sont intéressés par la sexualité », dit-elle. Dès son entrée en scène, elle déclare: « Ma conférence n'est pas pornographique, mais elle est obscène. »

## « Jusqu'à il y a sept ou huit ans, c'était encore un hobby »

Isabella Rossellini, à propos de l'éthologie

« Des études ont établi une liste de 450 espèces qui ont des relations homosexuelles », explique-t-elle. Il faut maintenant établir si ces espèces sont marginales ou si elles font partie d'un plus grand ensemble. « Les bernaches, qu'on appelle aussi outardes, ont parfois l'habitude de faire leurs petits avec un mâle, mais de les élever avec une autre femelle », poursuit-elle.

Lors de son passage à Montréal pour livrer *Bestiaire d'amour*, Isabella Rossellini recevra le 14 avril prochain un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec à Montréal, « pour sa contribution remarquable au domaine du septième art en tant qu'actrice, scénariste, réalisatrice et productrice, ainsi que son engagement pour la sauvegarde de la biodiversité ». Elle répondra alors aux questions de Luc-Alain Giraldeau, chercheur en écologie du comportement animal et doyen de la Faculté des sciences de l'UQAM.

## Transition naturelle

Isabella Rossellini ne voit aucune contradiction entre sa carrière de mannequin, d'actrice et cette nouvelle orientation de sa vie professionnelle. « J'ai commencé le cinéma à 30 ans, dit-elle, avant j'étais mannequin. Je suis bien contente que la vie ait voulu que les choses changent. À un moment donné, le travail s'arrête. On n'utilise pas les femmes mûres pour le mannequinat. J'ai évolué, d'actrice à metteuse en scène puis à écrivain. Je n'ai pas de regret. »

Sa carrière d'actrice a pourtant repris du ser-

vice ces dernières années. Elle tiendra le rôle d'une voyante criminelle, dans la série télévisée *Shut Eye*, et a joué dans le film *Joy*, paru en décembre dernier. « J'y reviens avec plaisir, mais je suis un peu surprise, je ne sais pas si ça va durer. J'ai été huit ans sans tourner de film aux États-Unis. Mais grâce à Dieu, j'ai fait mes petits films [sur la vie sexuelle des animaux]. J'ai fait les choses que je voulais. »

Dans la série *Mammas*, elle explore la notion d'instinct maternel, entre autres à travers le sketch de la mère hamster qui mange ses petits. « Il y a un groupe de biologistes féministes qui se demandent si l'instinct maternel existe vraiment, si ça n'est pas une conception culturelle. Parce qu'il y a des mères qui se sacrifient et des mères qui ne se sacrifient pas. »

Les sketches et les conférences permettent à Isabella Rossellini d'exploiter son côté comique, elle qui est davantage connue pour des rôles dramatiques, dont celui qu'elle a tenu dans le film *Blue Velvet*, de David Lynch, qui a également été son conjoint.

Elle aura 64 ans en juin, et ne cache ni son âge ni ses rides. « Il y a un problème avec les actrices qui vieillissent », dit celle dont la mère, Ingrid Bergman, canon de beauté de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, est décédée à 67 ans. « Il y a par contre davantage de rôles pour les femmes mûres au théâtre », dit-elle.

Elle-même combine, à travers son spectacle solo, ses métiers d'actrice et de chercheuse. Un rôle qu'elle s'est elle-même créé, tout à fait à sa mesure.

Le Devoir

## BESTIAIRE D'AMOUR

Isabella Rossellini  
Les 15 et 16 avril  
à la Cinquième Salle de la Place des Arts

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com